



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 23 JUIN 2016 -

- : - : - : - : -

Mady Martinelli
Sténotypiste de conférences
123, rue de Paris
78470 St-Rémy-lès-Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00 / 📠 06 07 65 75 81
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2016	2
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	3
1.1 - Approbation du compte de gestion 2015 du budget de la commune	3
1.2 - Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe d'assainissement.....	3
1.3 - Approbation du compte administratif 2015 du budget de la commune.....	4
1.4 - Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement.....	7
1.5 - Affectation du résultat 2015 du budget de la commune	8
1.6 - Affectation du résultat 2015 du budget annexe d'assainissement	8
1.7 - Approbation du budget supplémentaire 2016 au budget de la commune	12
1.8 - Adoption des tarifs municipaux de l'année scolaire 2016-2017.....	15
1.9 - Modification du tableau des effectifs du personnel	16
1.10 - Présentation du rapport annuel 2015 de la commission communale d'accessibilité	17
1.11 – Autorisation de déposer un permis de construire pour la rénovation du gymnase Déricbourg.....	18
1.12 - Demande de subvention pour les travaux de rénovation du gymnase Déricbourg	19
1.13 - Répartition et versement de la dotation du Conseil Départemental aux associations présentant un intérêt local	19
1.14 - Autorisation de lancer un marché pour la fourniture de divers carburants à la pompe, de divers services de station, de péages et de parkings pour les besoins de la commune de Chevilly-Larue.....	19
1.15 – Autorisation de lancer un marché pour la location et la maintenance d'équipements multifonctions (impression, copie, scan, fax)	19
1.16 - Autorisation de lancer un marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance de système d'alarme et de contrôle d'accès et télésurveillance des bâtiments municipaux de Chevilly-Larue	20
1.17 - Indemnité de conseil allouée au trésorier pour le budget de la commune	20
1.18 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS).....	22
2 – COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	

.....	22
2.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Élan de Chevilly-Larue.....	22
2.3 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup	22
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	22
3.3 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations (AEF94).....	22
3.4 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)	22
3.5 – Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne.....	22
4 - COMMISSIONS DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	22
<u>4.3 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat à l'Association Amitié Chevilly-Larue Dieuk Keur Mour (ACDKM)</u>	
5 – COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	22
5.1 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE : RAPPORT D'UTILISATION DES CREDITS 2015	22
<u>5.3 – Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Epicerie Solidaire / « SOL'EPI »</u>	
1 – COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	23
1.19 - Convention de mise à disposition de services de la commune au Syndicat Mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier	23
1.20 - Subvention exceptionnelle au CCAS de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.....	24
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	25
2.1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT).....	25
2.4 - Attribution d'une subvention à l'association sportive du lycée Pauline Roland	25
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	26
3.1 - Lancement de l'évaluation de l'Agenda 21 (2011-2015) et de l'écriture du nouvel Agenda 21 (2017-2021).....	26
3.2 - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et l'approvisionnement des marchés forains communaux	26
3.6 - Signature de la convention avec la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets pour financer le matériel de compostage destiné à la récupération des déchets organiques (anciennement SIEVD).....	26
3.7 – Autorisation de signer la convention de financement de soutien aux actions de prévention des déchets avec la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets sur la région de Rungis (anciennement SIEVD).....	27

3.8 - Adoption de l'accord-cadre entre l'ADEME et la commune de Chevilly-Larue dans le cadre de l'appel à projets « TEPCV ».....	27
3.9 - Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.....	27
3.10 – Adoption de la convention entre le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la commune dans le cadre de TEPCV	34
4 - COMMISSIONS DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	34
4.1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)	34
4.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte	34
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	35
5.1 - Dotation de Solidarité Urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2015	35
QUESTIONS DIVERSES.....	36

**CONSEIL MUNICIPAL****- JEUDI 23 JUIN 2016 -**

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Daumin.)

Mme le MAIRE. - Bonjour à tous.

Par respect pour ceux arrivés à l'heure, je suggère que nous commençons cette séance.

Je pense que nous allons bientôt être rejoints par un certain nombre de personnes. Toutefois, plusieurs personnes se sont excusées et ne pourront pas être présentes ce soir.

Je vais procéder à la lecture des textes officiels qui vont nous permettre de préciser les éléments de présence et d'absence pour ce Conseil municipal.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 17 juin 2016.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, absente excusée, pouvoir à Christian Nourry

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, présente

Laurent TAUPIN, présent

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, absente excusée, pouvoir à Charlotte Régina

Christian NOURRY, présent

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, présente

Christian HERVY, présent, pouvoir à Vincent Phalippou jusqu'à son arrivée

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente
 Barbara LORAND-PIERRE, présente
 Régine BOIVIN, présente
 Renaud ROUX, absent excusé, pouvoir à Kawtar Ouzit
 Murielle DESMET, absente excusée, pouvoir à André Deluchat
 Joseph RAMIASA, présent
 Hadi ISSAHNANE, absent excusé, pouvoir à Stéphanie Daumin
 Amélie AFANTCHAWO, présente
 Genaro SUAZO, présent
 Sophie NASSER, présente
 Vincent PHALIPPOU, présent
 Kawtar OUZIT, présente
 Frédéric SANS, présent, pouvoir à Dominique Lo Faro jusqu'à son arrivée
 Hélène HUSSON, absente excusée
 Patrick VICERIAT, absent excusé, pouvoir à Liliane Ponotchevny
 Liliane PONOTCHEVNY, présente
 Thierry MACHELON, présent
 Beverly ZEHIA, présente
 Yacine LADJICI, présent
 Armelle DAPRA, présente
 Philippe KOMOROWSKI, absent excusé, pouvoir à Yacine Ladjici
 Elisabeth Lazon et Christian Hervy sont absents pour raison de santé, Nora Lamraoui-Boudon est en cure et Renault Roux est absent pour cause de congés annuels.

PRÉAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme le MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose, puisque c'est son tour, Amélie Afantchawo.

(Approbation.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2016

Mme le MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2016.

Y a-t-il des remarques ?

J'ai l'information que Barbara Lorand-Pierre est en remplacement de Nora à une réunion officielle au titre de la municipalité. Elle nous rejoindra donc postérieurement.

Je mets aux voix le procès-verbal du 14 avril 2016.

☞ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous allons aborder l'ordre du jour.

Nous avons à l'ordre du jour un certain nombre de décisions relatives aux finances de la commune, puisque, comme vous le savez, tous les ans à la même époque, il nous faut examiner le compte de gestion produit par la trésorière, analyser notre compte administratif qui porte sur l'exercice 2015 et affecter le résultat sur le budget.

La parole est à André Deluchat pour nous présenter ces délibérations.

<p>1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE</p>

1.1 - Approbation du compte de gestion 2015 du budget de la commune

M. DELUCHAT. – Comme vous le savez, il s'agit de vérifier la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion correspondants. C'est un processus habituel entre les comptes de gestion tenus par le comptable du trésor et les comptes administratifs tenus par l'ordonnateur, c'est-à-dire la ville.

Vous avez trois chiffres à regarder. Ils se situent dans le tableau que vous avez joint au projet de délibération : au titre des recettes et des dépenses, le total des sections investissement et fonctionnement, que vous retrouvez au chapitre A2, page 50 du compte administratif, s'élève à 54 463 748,90 €.

Le montant total des dépenses nettes est de 48 603 014,82 € que vous retrouvez aussi à la page 50.

Nous avons donc un excédent de 5 860 734,08 €.

Mme le MAIRE. - Merci André.

Avez-vous des questions sur le compte de gestion 2015 ?...

(Aucune.)

Mme le MAIRE. – Une modification législative nous conduit désormais à devoir adopter la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif avant d'adopter le compte administratif. C'est paradoxal mais la loi le prévoit et comme nous sommes respectueux des termes de la loi, nous allons nous soumettre à cet exercice.

Je vous propose donc, puisque de toute manière, l'ensemble des délibérations a été examiné en commission et que nous avons pu constater la concordance de ces comptes, d'approuver cette concordance.

Qui y est favorable ?

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci pour la trésorière qui a, par ailleurs, fait un excellent travail.

1.2 - Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe d'assainissement

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme le MAIRE. – Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

1.3 - Approbation du compte administratif 2015 du budget de la commune

Mme le MAIRE. - Je vous rappelle juste une règle du jeu sur cette question. Le Maire adjoint en charge des finances va vous en faire le commentaire. Ensuite, nous tiendrons ensemble un débat de sorte que nous puissions collectivement apporter des réponses à vos éventuelles questions. Enfin, je céderai la présidence de la séance à André Deluchat puisque je dois sortir de la salle lors de l'adoption du compte administratif. Le Maire doit sortir de la salle, puis revenir et on doit lui rendre compte du vote.

M. DELUCHAT. - Le compte administratif que l'on vous présente chaque année avant le 30 juin, est le document référent de l'exécution du budget prévisionnel que nous avons voté le 31 mars 2015. Il rapproche les prévisions ou les autorisations inscrites au budget prévisionnel de la réalisation effectuée en dépenses et en recettes.

Ce budget 2015 a été exécuté dans le contexte suivant :

- Une inflation de 0.2 % due pour l'essentiel à la baisse du prix du pétrole ;
- Une croissance faible de 1.1 % mais supérieure à 2014 où elle était de 0.5 % ;
- Des taux d'intérêt très bas qui sont la conséquence d'une politique monétaire de la banque centrale européenne ;
- Une loi des finances qui poursuit la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales ;

Les conséquences de ce constat se sont traduites par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) plus importante que les recettes réelles de fonctionnement (RRF). Les DRF ont progressé de 3.91 % atteignant un montant de 40.6 M€ et les RRF ont progressé de 2.63 % atteignant un montant de 44.9 M€. Le taux de progression des DRF est supérieur de 1.28 % au taux de progression des RRF. Ce qui se traduit par une baisse de 19.1 % (à 4.8 M€) de l'épargne brute de fonctionnement (EBF).

Le compte administratif montre une :

a) Stagnation des recettes de gestion courante (+0.49 %) à 43.7 M€ et si l'on déduit le montant de la péréquation, qui représente 4 M€, les recettes de gestion courante (RGC) sont en baisse de 1.48 %. La fiscalité directe et indirecte représente 30.7 M€, soit une progression de 3.1 %. C'est au-delà de l'augmentation de 1 % qui avait été votée, ce qui confirme que cette dynamique relève bien d'une évolution favorable des bases économiques (+ 1.250 M€) et des produits des services qui progressent de 0.3 %.

b) Une maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1.56 % : 34.9 M€ (hors péréquation à hauteur de 4M€) : au chapitre 11, les dépenses à caractère général ont progressé de + 0.4% ; au chapitre 12, les dépenses de personnel ont augmenté de +1.7 % ; au chapitre 65, les dépenses de gestion courante ont atteint + 3.46 % (les subventions aux associations progressant de + 5.5 %).

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) est de 4.804 K€ contre 5.938 K€ en 2014, soit 1.134 K€ de moins.

Le résultat de clôture ressort à 5.185 K€ soit une progression de +14.7 % par rapport à son homologue de 2014. Bien que l'EBF baisse, le résultat reporté est à un haut niveau ; cela provient du report du résultat 2014 et d'une reprise de provisions de 350 k€ non pérenne.

Ce résultat finance les besoins d'investissement pour 3.785 K€.

L'excédent reporté de 1.400k€ sera repris au budget supplémentaire 2016.

a) Investissements :

Les dépenses d'investissement reportées ont été importantes (5.572k€) et 60,7% concernent le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Ces dépenses d'investissement sont financées à

42% par des recettes d'investissement reportées.

b) La dette s'élève à 31.196k€ au 31/12/2015. Les charges financières sont inférieures à 1M€, soit 959 K€ et le taux moyen pondéré pour 2015 ressort à 3,08 % contre 3,4 % en 2014. Le ratio de désendettement de la ville est de 6,5 années. Au regard du compte de gestion et des disponibilités au 31/12/2015 : l'endettement de la ville s'établit à 25.259 K€ soit un ratio qui chute à 5,3 années.

Je vous propose de pointer quelques éléments d'activité dans ce CA 2015 :

Les chiffres que je vais vous citer ne sont pas énormes, mais ils dénotent l'activité de chaque secteur de l'action sociale.

- L'Action sociale : la sortie famille x 3 du fait d'une forte affluence.

Il y a eu 4 sorties. La ville a voulu satisfaire les gens qui ne peuvent pas partir en vacances et qui peuvent prendre une journée. Cela dénote de notre souci de prendre en compte le bien-être et un moment de bonheur des familles.

- Le Conservatoire : une baisse de fréquentation le mercredi due aux nouveaux rythmes scolaires et aux nouvelles activités périscolaires (NAP),
- L'Enseignement/Enfance : +3 % dus au besoin de plus de transports collectifs notamment pour les nouvelles activités périscolaires (NAP), au transfert du poste hygiène des locaux sur ce chapitre et à la subvention du Conseil municipal des enfants (CME), autrefois au secteur finances.
- La Caisse des écoles : une progression de + 14 % due à l'ouverture de classes et aux transports collectifs.
- Les Relations Internationales sont en baisse de 20 % à cause de reports ou d'annulation d'échanges.
- Les Relations Publiques réduisent leur budget de 16 % grâce à des économies sur toutes les initiatives. L'ensemble du personnel des relations publiques est à féliciter.
- La Restauration est en hausse de + 10 %. Cette augmentation provient de la hausse des denrées : + 11 % en volume.
- La Direction des Services Techniques réduit ses dépenses de 7 % (le secteur Environnement – 3 % ; le secteur Patrimoine bâti – 6 % et le secteur Logistique – 20 %)
 - Pour l'environnement, la baisse provient de la baisse du tonnage traité : on collecte mieux sur Chevilly-Larue.
 - Pour la logistique, le résultat est dû à la baisse de 10 % des carburants et à la rationalisation de la flotte de véhicules.
- L'Informatique : la baisse de 12 % provient d'une renégociation des contrats de maintenance.

S'agissant des investissements 2015, ceux-ci ont été divisés par 2 par rapport à 2014 : 7.4 M€ contre 14 M€.

S'agissant des emprunts : 2.2 M€ ont été amortis en remboursement de capital en 2015.

Les dépenses réelles d'investissement (DRI) ont été financées par des recettes réelles d'investissement (RRI) qui se répartissent ainsi :

- FCTVA 1.3 M€
- Autres taxes dont les équipements : 1.3 M€
- Excédent capitalisé résultat clôture 2014 : 3 M€
- Recours à emprunt : 3.2 M€

Tel est rapidement brossé ce compte administratif 2015.

En conclusion, ce compte administratif vient confirmer la bonne exécution du budget prévisionnel 2015, du budget supplémentaire et des décisions modificatives.

Dans le contexte, cette pressurisation des recettes dues à la baisse des dotations financières et de la progression des péréquations horizontales, la ville avec ses élus et tous les services municipaux ont bien tenu les rênes en maîtrisant les dépenses et en recherchant toujours des recettes complémentaires pour maintenir et améliorer le service public local.

Certes, le delta montre que les dépenses augmentent plus que les recettes et sont toutefois contenues et permettent d'assurer un bon niveau de service public.

Cette année 2015 est la dernière année où nous avons pu avoir la main sur les recettes économiques et c'est l'évolution des bases qui permet de compenser en partie les baisses de dotation générale de fonctionnement et les augmentations de la péréquation.

L'impréparation de la création de la MGP et des territoires nous apporte chaque jour son lot de surprises ou de découvertes. Quelles seront les conséquences durant les prochaines années ? Nous savons une seule chose. Pour ma part, je sais une seule chose qui est certaine, la démocratie locale au plus près des citoyens est la grande perdante dans cette nouvelle organisation territoriale.

Mme la MAIRE. - Merci André, à la fois pour le propos argumenté explicatif et pour cet élément de commentaire et d'analyse. Avez-vous des questions sur la présentation qui vous a été faite ou le contenu du compte administratif et donc l'exercice 2015 ?

Mme REGINA. - Je veux bien faire un commentaire car je pense que nous pouvons nous féliciter de beaucoup de choses à la lecture de ce compte administratif et notamment dans ce contexte institutionnel que nous connaissons et qui nous est particulièrement peu favorable. Je ne reviens pas sur ce que nous savons : le montant de la baisse de dotation et le montant de notre participation à la péréquation horizontale. Mais malgré l'effet de ciseau que cela a engendré puisque l'accroissement des dépenses s'est avéré plus rapide en 2015 que celui des recettes, nous bénéficions tout de même d'un excédent brut de 4,8 M€, certes inférieur à celui des exercices précédents mais quand même très satisfaisant dans ce contexte.

Nous pouvons aussi nous féliciter du travail accompli par la majorité et l'administration pour obtenir :

- une maîtrise des dépenses de gestion courante à 1,56 %, dépenses décomposées en seulement 0,4 % pour les dépenses à caractère général et 3,46 % pour les dépenses de gestion courante essentiellement composées des subventions aux associations que nous sommes parvenus à maintenir dans ce contexte budgétaire difficile.

- et surtout une maîtrise de la dépense des personnels à seulement 1,7 %. Elle est importante.

Cette dépense oscillait entre + 2 et + 2,5 % sur les exercices de 2012 à 2014. Nous pouvons nous féliciter de ce 1,7 % en 2015.

Nous pouvons également noter et avec satisfaction encore l'augmentation des recettes fiscales issues de la CFE, augmentation de 1,252 M€ même si, évidemment, cette recette sera transférée à l'EPT, mais nous pouvons nous en féliciter parce que c'est sur cette base que l'attribution de compensation reversée à la commune sera calculée.

En outre, nous pouvons être fiers de la qualité de notre service public local offert aux Chevillais. J'en veux pour preuve le fait que, malgré une évolution quasi-nulle de leur tarif, on constate un accroissement significatif de leurs produits, ce qui signifie que ces services publics sont fortement fréquentés.

Enfin, et bien que nous ayons à maintes reprises abordé le sujet de la dette dans cette assemblée et ailleurs, il est important de noter qu'elle s'élève au 31 décembre 2015 à 31,196 M€, que notre ratio de désendettement est de 6 ans et demi et que si l'on tient compte des 6 M€ de disponibilité que nous avons à la banque en quelque sorte, notre dette ne s'élève plus qu'à 26 M€ et notre ratio de désendettement passe à 5 ans et 3 mois.

Merci.

Mme la MAIRE. - Merci

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Je vais céder la présidence de la séance à M. Deluchat qui va faire procéder au vote.

M. DELUCHAT. - Merci Madame La Maire. J'attends que vous partiez !

(Sortie de Mme La Maire à 19 h 35.)

M. DELUCHAT. - Vous avez à approuver le compte administratif 2015 du budget de la commune, tel qu'il vient de vous être présenté.

☞ VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DE LA COMMUNE EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (MME ZEHIA, M. MACHELON, MME PONOTCHEVNY ET LE POUVOIR DE M. VICERAT)

(Retour de Mme La Maire à 19 h 36.)

M. DELUCHAT. - Le compte administratif est adopté.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

Nous allons procéder à un exercice comparable avec le budget annexe d'assainissement.

1.4 - Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement

M. DELUCHAT. - Il y a une petite nouveauté avec la création de la métropole du Grand Paris : c'est la dernière fois que la ville adopte le compte administratif du budget annexe d'assainissement puisque ce compte est transféré au territoire n° 12 au 1^{er} janvier 2016. D'ailleurs, nous n'avons pas voté de budget annexe d'assainissement, de budget primitif au mois de février.

Le compte administratif d'assainissement rapproche les prévisions et les autorisations au BP de la réalisation effective en dépenses et en recettes.

Il est bon de rappeler toutefois que la redevance d'assainissement n'a pas varié depuis avril 2012.

Notre section d'investissement d'exploitation est en baisse de 3,7 % et les recettes sont en augmentation de 20,7 % sur ce compte administratif 2015.

Le résultat est de 325 673 €, soit + 8,7 %, c'est principalement dû au report de 2014.

Pour la section d'investissement, les dépenses augmentent de 30,6 %. Il faut savoir que pour 2015, nous avons fait les travaux de la rue des Jardins et de la rue Jacques Hellouin. Les recettes sont en baisse de 3 %. Le solde d'investissement est de 37 835,77 €.

Le compte administratif 2015 est représentatif de ce que devrait être la tendance à venir, c'est-à-dire de 80 à 100 000 € pour la maintenance et la capacité d'investissement de + 200 000 € par an et financé par la même redevance communale. Le ratio de désendettement est de 2,60 cette année et l'épargne brute de fonctionnement est de + 6,6 %.

Qu'en sera-t-il demain du compte d'assainissement ? C'est le travail de la commission locale d'évaluation des compétences transférées et des clés à trouver avec l'ensemble des autres villes afin qu'aucune ville ne soit lésée pour évaluer le coût en tenant compte des investissements réalisés ou non dans chacune des villes et du taux de la redevance assainissement qui n'est pas exactement le même dans chaque ville.

C'est la question que je vous pose en conclusion.

Mme la MAIRE. – C'est une question ouverte à laquelle nous serons appelés à répondre dans les mois qui viennent, pas présentement.

Y a-t-il des remarques ou des questions dans l'assemblée ?...

(Aucune.)

Je cède à nouveau la présidence à André Deluchat.

(Sortie de Mme La Maire à 19 h 40.)

M. DELUCHAT. - Comme tout à l'heure, je vous demande qui est pour l'approbation du compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement. C'est le dernier compte administratif, cela a valeur historique !

☛ VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (MME ZEHIA, M. MACHELON, MME PONOTCHEVNY ET LE POUVOIR DE M. VICERIAT)

(Retour de Mme La Maire à 19 h 42.)

M. DELUCHAT. - Le compte administratif du budget annexe d'assainissement est adopté.

Mme la MAIRE. - Merci.

1.5 - Affectation du résultat 2015 du budget de la commune

1.6 - Affectation du résultat 2015 du budget annexe d'assainissement

Mme la MAIRE. - Je propose que l'on présente en même temps ces deux délibérations, cela ira plus vite.

M. DELUCHAT. - Il vous est demandé de reporter le solde de clôture d'un montant, pour le résultat 2015 du budget de la commune, de 1 438 026 € au compte 002 que vous retrouverez dans le budget supplémentaire, excédent de fonctionnement reporté pour la section de fonctionnement que vous allez retrouver tout à l'heure.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 3 784 574,11 €, le résultat de clôture est de 5 184 612,37 €. Le résultat de clôture dégagé est bien de 1 400 038,26 €.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il une opposition à ce que nous votions les deux délibérations en même temps ?...

(Aucune.)

Qui est pour l'affectation du résultat 2015 de ces deux budgets ?

☛ VOTE : LES DEUX DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Mme la MAIRE. - J'ouvre une parenthèse au stade où nous en sommes avant d'entamer l'approbation du budget supplémentaire pour faire un petit point, puisque l'on est dans les affaires budgétaires, sur un événement qui va se produire la semaine prochaine et dont je me dois de vous rendre compte. La séance du conseil de territoire de l'EPT 12 se tiendra le 28 juin prochain. Au cours de cette séance sera soumis plusieurs décisions de gestion administrative sans grand intérêt,

qui ne nécessite pas ici de vous en rendre compte sauf une question qui a trait au FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal).

Le FPIC est une enveloppe calculée à l'échelle nationale. Elle est déterminée par la loi de finances sur un certain niveau de montants qui fait l'objet d'une répartition entre l'ensemble des collectivités (communes et intercommunalités) au regard d'un certain nombre de critères très compliqués et d'ailleurs en soi contestables. Ainsi, certaines communes ou collectivités deviennent contributrices, c'est-à-dire qu'elles donnent de l'argent à ce fonds commun tandis que certaines autres sont attributaires, c'est-à-dire qu'elles reçoivent de l'argent. C'est le principe de la péréquation horizontale. Cette enveloppe constituée à partir de budgets communaux et intercommunaux est reventilée sur certaines communes et intercommunalités qui en ont le plus besoin au regard de certains critères.

Dans le cadre de la loi NOTRe, les règles de calcul du FPIC pour ce qui concerne la métropole du Grand Paris ont été modifiées. Dans le cadre de ce calcul, intervient maintenant le périmètre du T12 dans les éléments de critères selon un modèle un peu compliqué.

Il se trouve qu'au regard de cette nouvelle disposition, la commune de Chevilly-Larue qui, jusqu'à présent, était contributrice à hauteur de 2,3 M€, pour l'année 2016, pourrait devenir contributrice à hauteur de 1,3 M€. Ce n'est pas que nous gagnerions 1 M€ puisque c'est une dépense en moins, mais 1 M€ disparaîtrait de nos dépenses. Ce serait une bonne nouvelle.

Je vous indique toutefois que nous devons ce nouveau calcul à la détermination d'un périmètre du T12 qui intègre des collectivités de niveaux de richesse très différents et donc répondant à des critères très différents, en particulier certaines communes comme Villeneuve-Saint-Georges, Valenton où Viry-Châtillon qui, au regard de leurs critères, font baisser la moyenne générale de nos critères à l'échelle de l'ensemble du T12. Pour le dire un peu plus clairement pour ceux qui n'auraient pas compris où je veux en venir, c'est un peu grâce à eux que notre contribution baisse.

Dans ce cadre, un travail a été mené par le Président de l'EPT en lien avec les 24 maires de l'EPT pour essayer de trouver une solution car si nous sommes gagnants dans ce nouveau calcul, certaines communes sont perdantes.

J'ai donné l'exemple de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton qui, jusque-là étaient attributaires du FPIC, sauf que passant à un échelon territorial, elles ne pourront plus toucher le FPIC. Cela va être progressif. Pour cette première année 2016, elles ne toucheront plus les 80 000 € qu'elles touchaient au titre du FPIC.

Même chose dans une moindre proportion pour la commune de Viry-Châtillon. Par ailleurs, d'autres communes comme Paray-Vieille-Poste, Rungis ou Arcueil qui, jusque-là, étaient contributrices vont voir leur contribution s'alourdir. Ne me demandez pas pourquoi, cela relève de calculs complexes. Il y a une grande disparité de situations.

Nous travaillons avec l'ensemble des maires sur une option qui vise à adopter un statut dérogatoire au droit commun. Ce dernier est un peu injuste puisque, parmi les gagnants et les perdants, cela ne se traduit pas par un juste rééquilibrage des situations. Nous n'avons pas terminé, cela prend du temps parce que la notification de l'État qui a été faite officiellement il y a un mois n'est pas fidèle aux chiffres qui nous avaient été transmis officieusement, ce qui modifie tout. Il y a tout à refaire, cela prend un peu de temps.

Nous essayons de travailler à une disposition commune qui, pour nous, nécessite d'admettre le fait que... C'est un peu compliqué à dire, je vais essayer de trouver les bons mots de sorte que ce soit compréhensible... nous allons amoindrir le bénéfice de cette situation. L'année dernière, nous payions 2,3 M€. Si le dispositif de droit commun s'applique, nous ne contribuerons plus qu'à hauteur de 1,3 M€. Si nous décidons de travailler en commun avec les 23 autres villes du T12 pour

trouver une solution de juste rééquilibrage et donc en réalité faire un retour aux villes grâce auxquelles nos propres curseurs ont baissé, c'est un peu grâce à elles que nous sommes moins contributeurs, cela suppose d'admettre l'idée qu'une partie de ce million que nous gagnerions soit mise dans un pot commun et réparti entre les perdants.

À ce jour, une première proposition a été formulée. Celle-ci conduit à ce que la commune contribue à hauteur de 1,7 M€ au lieu de 2,3 M€, mais aussi au lieu de 1,3 M€. Cela veut dire renoncer à 400 000 €. Je vous indique que j'ai refusé cette proposition. Il est important que vous en soyez informés. Je l'ai refusée non pas parce que je ne souhaite pas que notre budget contribue à la solidarité territoriale, bien au contraire, j'avais d'ailleurs fait part de ma volonté de participer à cet effort collectif, mais parce que la proposition, de la façon dont elle est construite, vise à établir un principe de neutralité, principe que nous avons discuté et admis entre les 24 maires mais qui a été établi au moment où nous avions les précédents chiffres du FPIC, c'est-à-dire avant les notifications officielles.

Or, dans les précédents chiffres, 2 villes n'apparaissaient pas comme perdantes : Rungis et Paray-Vieille-Poste, mais surtout Rungis car Paray-Vieille-Poste, c'est à peu près comparable. Si l'on appliquait cette règle à l'ensemble des communes du T12, cela signifiait que les 400 000 € auxquels nous acceptions de renoncer ne tombaient pas dans les caisses de communes qui en avaient réellement besoin mais dans celles de Rungis qui, du coup, allait réellement contribuer au FPIC à hauteur de 1 M€ comme l'année dernière alors que, selon les nouvelles règles, elle devait être contributrice à hauteur d'environ 2 M€.

J'ai donc refusé cette option pour la bonne et simple raison que Rungis est la ville de France qui a le potentiel fiscal le plus élevé, qui a le revenu moyen par habitant le plus élevé et dont le potentiel fiscal est à peu près 3 fois supérieur à la moyenne de l'EPT 12. Dans ces circonstances, je considérais qu'il n'était pas juste de prendre dans nos finances communales pour aller les mettre dans une ville qui n'a pas d'emprunt, qui a la fiscalité la plus faible du département parce qu'elle n'a pas besoin de l'augmenter et donc a les indicateurs au plus beau fixe de France.

Dans le collectif des maires dans lequel s'est traitée cette question, le Maire de Rungis à l'issue de la réunion a fait part du fait qu'il était ouvert à discuter de la question parce qu'il n'avait pas été spécialement demandeur de recevoir ce million en compensation. C'était la simple application d'une règle de neutralité que nous nous étions fixée entre nous, mais il comprenait que si on lui demandait de contribuer davantage, c'était un peu justice car bénéficiant aujourd'hui de certains boucliers du fait de la loi, il est moins contributeur que nous au FPIC, ce qui est profondément injuste. Lui-même le reconnaît.

Pourquoi je vous dis tout cela ? Les choses évoluent dans le bon sens puisque le Maire de Rungis a fait savoir qu'il était d'accord pour mettre à la disposition du bien commun le million en question. Il renonce en fait à l'application pour Rungis de la règle de neutralité.

Ce qui est tout à son honneur et très juste par ailleurs, je tiens à le souligner. Je vous indique aussi que la ville d'Orly qui, elle-même, était contributrice à hauteur de 1 M€ l'année dernière au titre du FPIC, est cette année protégée par un bouclier qui concerne le niveau de revenu des habitants. Elle fait partie des 250 villes de France dont le revenu moyen par habitant est le plus faible. À ce titre, elle ne peut pas être contributrice au FPIC mais que, par le jeu de son produit fiscal, elle n'est pas dans une situation de grande difficulté.

Elle-même a fait part de sa volonté de contribuer à l'œuvre commune, considérant qu'il n'était pas juste de bénéficier de ce bouclier. Elle est donc prête à participer à la solidarité à l'échelle de l'EPT 12, un peu dans le même esprit que M. Charresson même si les dispositifs sont différents.

Le collectif des maires qui va se réunir lundi matin devrait nous permettre de préciser les choses et de les rendre définitives pour que nous connaissions le montant total. Sous réserve d'un accord qui doit nécessairement être unanime en conseil de territoire... Avec 92 conseillers territoriaux, ce n'est pas facile à atteindre. Je ne sais pas encore si nous y parviendrons, mais si nous y parvenons, je vous informe que je compte évidemment me « plier » à l'exercice de cette solidarité et donc admettre l'idée que nous gagnerions moins de 1 M€ dans le dispositif, c'est-à-dire que nous rendrions au pot commun une partie de la somme qui, en réalité, est le fruit de la baisse des curseurs moyennée à l'échelle du T12. C'est grâce à la baisse de la moyenne générale que nous devenons moins contributeurs. J'estime qu'il est cohérent d'en rendre une partie à cette solidarité territoriale de manière que certaines villes, qui voient leur situation se dégrader alors que d'autres voient leur situation s'améliorer, soient récompensées de leur situation.

Je ne sais pas si nous y parviendrons mais je pense qu'il était absolument indispensable de porter cela à votre connaissance puisque cela aura un impact important dans nos finances qui, de toute façon, seront favorables puisque, dans tous les cas, nous paierons moins de FPIC. La somme que nous aurons en moins se portera probablement entre 400 000 à 600 000 €. C'est une somme appréciable. Je referme cette parenthèse qu'il me paraissait important de porter à votre connaissance avant la tenue du conseil de territoire pour que tout cela se passe en totale transparence.

Cette information appelle-t-elle de votre part des questions ou des remarques ?

M. HERVY. - Je veux préciser pour le Conseil municipal qu'en tant que conseiller territorial je partage l'analyse faite par Stéphanie et sa façon de proposer la maîtrise de cette complexité au conseil territorial en particulier au conseil des maires.

Dans cette affaire très compliquée, il me semble que, même si les facteurs, en particulier politiques, sont difficiles à manier et compliqués pour un certain nombre de membres du conseil territorial, nous sommes, pour la première fois de façon significative, au pied du mur comme l'est le maçon pour faire la démonstration d'une bonne volonté partagée de construire, à l'occasion de cette difficulté, un élément de solidarité financière et fiscale. Nous allons, les uns et les autres, quelle que soit notre couleur politique, être mis à l'épreuve à l'occasion de cette affaire pour résoudre les choses dans le sens du meilleur intérêt partagé.

Je voulais indiquer cela au conseil et signaler que, dans cette affaire, Stéphanie et moi parlons d'une seule voix.

Mme la MAIRE. - Merci Christian.

C'est une question importante, c'est pour cela que j'ai choisi de prendre le temps de vous informer ce soir. Il n'y a pas vraiment de support papier à vous remettre parce que cela change très souvent. J'ai essayé de vous en donner le sens le plus substantiel.

Mme PONOTCHEVNY. - Je voulais vous remercier de cette information importante et je suis ravie que toutes les communes, qu'elles soient de gauche ou de droite, soient d'accord sur le système que vous avez évoqué.

Mme la MAIRE. - Nous l'espérons, ce n'est pas encore fait. Nous essayons collectivement de construire une solution commune. Je pense que c'est un pas important dans la construction de la solidarité à l'échelle de l'EPT, indépendamment des désaccords qui peuvent habiter les uns et les autres sur les enjeux de fond. Si nous arrivons aujourd'hui à construire cette solidarité de vue du premier pas en quelque sorte de notre EPT, je crois que ce sera une belle pierre à l'édifice.

Mme PONOTCHEVNY. - J'approuve.

Mme la MAIRE. - Je propose que nous passions à la délibération suivante.

1.7 - Approbation du budget supplémentaire 2016 au budget de la commune

M. DELUCHAT. - Après cet accord unanime sur la position de notre Maire au sein du territoire, elle peut partir avec l'unanimité du Conseil municipal du soutien de sa démarche. Je m'en félicite.

Contrairement aux années écoulées où le budget supplémentaire était présenté à l'automne, cette année, il vous est présenté au mois de juin, en même temps que le compte administratif de l'année précédente.

Cette présentation devant le Conseil municipal aujourd'hui provient de plusieurs raisons qui nous ont conduits à avancer la date.

Premièrement, la création de la métropole du Grand Paris et des Territoires (dont le T12) au 1^{er} janvier 2016 nous contraint de transférer les résultats du compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement sur le budget général pour 2016.

Dans votre document, votre rapport de présentation et le tableau, vous pourrez identifier ce qui provient de l'assainissement. Tout ce qui est noté 811 provient du compte administratif du budget annexe d'assainissement.

Vous verrez que cela représente quasiment la moitié de ce budget supplémentaire. C'est une première partie de la création de la MGP.

La deuxième, l'intégration d'éléments du fonds de compensation des charges territoriales, éléments qui doivent être alimentés par les communes. C'est le fonctionnement du territoire puisque les agglomérations n'existent plus au 1^{er} janvier, elles ont toutes été transférées au territoire. Les communes autonomes doivent financer aussi la structure du territoire. Ce sont les 2,5 M€ qui ont été évalués tout à l'heure pour lesquels la contribution à payer est évaluée comme un fonds d'amorçage à hauteur de 3 € par habitant. C'est un fonds d'amorçage. Après, les comptes seront faits. J'ai l'impression qu'il faudra que les collectivités en rajoutent sur le fonctionnement du territoire. C'est la première raison.

La deuxième est la reconstruction du centre de loisirs.

La troisième est le retraitement des subventions municipales pour lesquelles nous avons voté une enveloppe globale aux associations.

Cette enveloppe a été votée en février au budget prévisionnel. Dans ce budget supplémentaire, c'est listé par associations. On y ajoute la subvention départementale qui sera versée aux associations.

L'ajustement d'opérations comme la redynamisation du cœur de ville fait aussi partie des motifs de l'avancée du vote de ce budget.

Ce budget supplémentaire est aussi une prévision comme le budget prévisionnel. Il constitue un budget de report qui intègre les résultats constatés de l'exercice 2015.

Ce budget supplémentaire reprend exceptionnellement les résultats du compte administratif d'assainissement 2015. Vous pouvez identifier aisément les lignes se rapportant au compte administratif du budget annexe d'assainissement sur le tableau joint : dans la colonne fonction, vous avez le numéro 811.

Ce budget supplémentaire 2016 apporte un complément d'autofinancement de 2,542 M€ au regard de la section de fonctionnement qui s'établit à 3,298 M€.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est ainsi puisqu'avec cette augmentation de 2,542 M€, il est porté à 5 522 254 €.

Le total de la section investissement, 8 368 000 €, provient des reports d'investissements en dépenses de 2015 pour 5 572 000 €, c'est-à-dire pour les deux tiers de la section investissement. Ces 5,572 M€ sont financés à hauteur de 43 %, c'est-à-dire 2,384 €, par des recettes.

Je vous propose de vous reporter au tableau qui vous a été fourni à l'appui du rapport de présentation.

Au chapitre 011, les frais de gardiennage augmentent de 139 000 €. Ce sont les frais pour le centre de loisirs dans l'attente de la fin de réalisation des travaux. Ces frais de gardiennage ont été indemnisés par notre assureur.

Nous avons déjà perçu les sommes d'un peu plus de 1,3 M€ et de 150 000 €.

Le montant relatif à la maintenance et aux autres taxes de redevance provient de l'assainissement.

Les subventions versées aux associations sont déclinées par association.

La contribution aux organismes de regroupement que l'on verse au SIEVD est de 155 000 €. Nous pensons percevoir une recette du même montant, ce n'est pas encore fait. On cherche le moyen de les verser à l'ensemble des communes qui, elles-mêmes, avaient des contributions fiscalisées en la matière.

Les 58 500 € pour le fonds de compensation de la collectivité territoriale sont une participation au fonctionnement du territoire. C'est la subvention d'amorçage.

Au chapitre 65, nous avons listé une par une toutes les associations. Nous y avons déduit la totalité de la somme de 2 325 884 €.

Mme la MAIRE. - Concernant la contribution au SIEVD, jusqu'à présent, nous fonctionnions par le biais de contributions fiscalisées. Cela ne passait pas par le budget de la commune, cela tombait directement dans les caisses du syndicat. C'est ce que l'on appelle les taxes additionnelles.

Quand vous payez votre taxe d'habitation, vous avez une colonne intitulée syndicats de communes. Ce n'est pas énorme dans la part que cela représente sur chaque feuille d'impôt mais l'ensemble du produit de ce pourcentage est ventilé sur les différents syndicats intercommunaux auxquels nous participons. Comme le SIEVD a été dissous, le SIEVD ne peut plus toucher ces montants.

La part issue de la cotisation foncière des entreprises est touchée par l'EPT. C'est là que nous attendons une recette en retour. Pour l'instant, nous n'avons pas la certitude de la percevoir. Rappelez-vous, l'objet de notre vœu au dernier Conseil municipal était de solliciter des dispositions législatives nouvelles pour faire en sorte que ces contributions fiscalisées, issues des recettes de CFE payées notamment par les entreprises pour financer sa contribution au syndicat, puissent retomber dans les caisses de la commune et des syndicats en quelque sorte, ce qui n'est plus le cas au regard de la loi NOTRe du fait de l'impréparation qui a prévalu à l'élaboration de cette loi.

Tout cela pour dire que nous attendons, pour l'instant, une recette correspondante dont on ne sait pas si elle va tomber. En attendant, nous devons, sur la partie déchets, fonctionner par contribution directe. Cela ne peut plus passer par la contribution fiscalisée. C'est donc directement une dépense du budget de la commune vers la régie.

J'en profite pour ouvrir une parenthèse. Nous avons installé la régie déchets ce matin. Elle dispose d'un exécutif et d'une Présidente. J'ai été élue ce matin à l'unanimité Présidente de cette régie.

M. HERVY. - Super.

Mme la MAIRE. – Concernant le centre de loisirs, je voudrais juste ajouter le fait que nous avons été remboursés de la totalité des sommes inscrites ici en dépenses. Nous sommes obligés de l'inclure dans le budget supplémentaire en raison d'un jeu d'écritures nécessaire entre les dépenses

et les recettes. Il faut bien que nous dépensions l'argent que nous avons touché en remboursement de l'assurance. Je vous confirme que l'ensemble des dépenses, y compris internes de personnel, de temps passé consacré par nos agents au sujet, est pris en charge par l'assurance, ce qui signifie que nous avons réussi à obtenir un bon remboursement.

M. DELUCHAT. - J'en termine pour dire que ce budget supplémentaire nous permet de dégager aujourd'hui une somme (cf. au chapitre 16 : les emprunts). Nous avons prévu une somme de 2 317 199 €. En réalité, nous n'en aurons que 1 347 467 €. Nous réduisons l'emprunt à hauteur de près de 1 M€.

Mme la MAIRE. - C'est vrai.

Avez-vous des questions sur ce budget supplémentaire additionnel au budget primitif que nous avons voté un peu plus tôt que d'habitude pour les raisons évoquées par André, qui sont techniques.

M. LADJICI. - J'ai une observation d'ordre général à faire sur le budget. Comme chacun le sait ici, à l'occasion du budget primitif, mon groupe politique a voté ce budget. Je profite de cette délibération qui est une régularisation économique des flux opérés depuis le début de l'année pour confirmer notre attachement à la réussite de ce budget. Nous allons évidemment voter ce budget supplémentaire. J'en profite aussi pour dire que les événements récents, les publications dont ma formation politique était à l'origine ont pu perturber un processus enclenché depuis le vote du budget. Je pense que nous sommes attachés à la réussite de ce budget, à la réussite des projets portés par Mme La Maire. J'en profite aussi pour dire que nous avons confiance dans la volonté de Mme La Maire de mettre en place toutes les démarches, toutes les dispositions qui permettent de retrouver l'union de la gauche à Chevilly-Larue. Je voulais le souligner ici au moment du vote de cette délibération.

Dans les semaines et les mois qui viennent, nous aurons tout le temps d'avancer dans ce processus. Il est évident que lorsqu'on s'engage sur quelque chose de solide, il faut prendre le temps de la clarification, de l'explicitation et lorsque certaines choses ne nous plaisent pas, il faut prendre le temps de se les dire de façon sereine et honnête.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. HERVY. - Comme vous, je remarque un certain nombre de choses dans le cadre de l'exécution de ce budget supplémentaire. Premièrement, par rapport à ce qui a été rappelé sur les clés de financement du sinistre du centre de loisirs, il faut se féliciter du fait que l'attitude combative que nous avons décidé d'adopter vis-à-vis des compagnies d'assurances a été payante et a permis de faire rentrer des sommes auxquelles nous avons droit.

Je crois qu'il faut féliciter en particulier Mme La Maire et toute l'équipe pour le travail accompli sur un dossier qui, au point de départ, s'avérait difficile.

Je crois qu'il faut se féliciter également du travail en cours sur la rénovation de la piscine qui va nous permettre, à la faveur de l'étude actuellement menée et de l'appel d'offres, je l'espère, de réaliser une rénovation à la hauteur des attentes des Chevillais pour ce que l'on peut attendre d'une piscine d'un bassin de 25 mètres. On ne peut évidemment pas envisager une réalisation qui serait du ressort d'un bassin de 50 mètres ou bien d'un bassin de préparation olympique qui sont nécessaires dans un département comme le nôtre, il n'y en a pas assez, mais que nous ne pouvons pas porter car ce n'est pas à la mesure d'une commune comme la nôtre.

Il faut par ailleurs observer avec intérêt le fait que, dans l'exécution du marché de travaux de la rue des Jardins, nous avons bien tenu le budget prévu dans le cadre de l'appel d'offres pour la réalisation de la rénovation de cette rue. Je ne sais pas si vous y êtes passés, je suppose qu'un certain nombre d'entre nous l'a fait, mais on a un changement complet du paysage urbain dans cette rue. C'est une réalisation dont on peut, me semble-t-il, se féliciter.

Nous avons un chantier en cours très important dont on peut se féliciter également du point de vue financier, c'est le chantier d'extension et de rénovation de la Maison du Conte. Il ne faut jamais oublier que, sur ce sujet, cela fait plus de 10 ans que nous sommes en bataille avec l'État pour obtenir un cofinancement. Nous avons obtenu de justesse la ventilation de ce que nous attendions du point de vue de la région. Le conseil départemental y a mis la main que nous attendions également. Nous allons avoir, au-delà de ce que nous avons l'habitude de fréquenter comme équipement culturel, un équipement de référence sur le plan artistique dans le département et au niveau régional. Je crois qu'il faut également se féliciter que nous en soyons enfin là dans l'affaire de la Maison du Conte.

On pourrait citer d'autres sujets qui tous montrent deux choses, premièrement, la poursuite du dynamisme de la mobilisation du budget d'investissement pour mieux répondre aux besoins des habitants et, deuxièmement, une façon de gérer l'ensemble des réalisations à travers ce budget d'investissement qui est précautionneuse des deniers communaux et qui relève d'une gestion sérieuse visant à limiter la dette pour les réalisations. Il faut souligner, à mon avis, que, depuis le début du mandat, nous sommes parvenus à sortir des sujets aussi difficiles que ceux-là dans d'excellentes conditions pour la commune et les habitants.

Mme la MAIRE. – Merci. Ces conditions ne vont pas aller en s'arrangeant dans les années à venir puisqu'elles seront reportées sur les exercices à venir. Nous verrons ensemble dans les mois qui viennent que, projeté en prospectif à l'horizon 2020 notamment, nous aurons quand même des arbitrages à opérer si nous voulons maintenir cette dynamique en termes d'investissements et tout simplement en termes d'entretien du patrimoine de notre commune, que ce soit bâtis ou espaces publics.

Pour le faire, nous aurons à faire des choix, choix qui continueront d'aller dans le souci de la bonne gestion des deniers communaux et notamment des dépenses de fonctionnement qui évoluent dans des termes très faibles grâce aux mesures que nous avons prises mais qui devront faire l'objet d'autres mesures supplémentaires qui seront soumises au débat public à l'automne prochain.

J'entends bien le message que Yacine Ladjici adresse aujourd'hui. En retour, je confirme mon incompréhension mais pas seulement la mienne dans l'équipe municipale sur la tonalité de certains écrits publiés dans la ville depuis l'adoption par le groupe socialiste et citoyen du budget en février dernier, qui sont en grand décalage avec les affirmations et les intentions alors proclamées.

En effet, si nous ne nous trouvons pas forcément dans une situation de blocage en tout état de cause, ces écrits ont effectivement freiné le processus, ce qui suggère que nous prenions le temps de nous poser ensemble et de nous assurer ensemble d'une solidarité de gestion possible, ce qui à ce jour n'est pas garanti dans la mesure où les écrits ne le portent pas suffisamment clairement pour l'instant.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?...

(Aucune.)

☞ VOTE : LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 AU BUDGET DE LA COMMUNE EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (MME ZEHIA, M. MACHELON, MME PONOTCHEVNY ET LE POUVOIR DE M. VICERAT)

1.8 - Adoption des tarifs municipaux de l'année scolaire 2016-2017

M. DELUCHAT. – Comme vous le savez, nous votons au mois de juin les tarifs municipaux qui suivent l'année scolaire et, au mois de décembre, les tarifs municipaux qui suivent l'année civile.

Pour les tarifs municipaux, vous avez en votre possession la proposition qui a été faite en commission municipale. Trois hypothèses ont été proposées. Au sein de toutes les commissions dans lesquelles les propositions ont été faites, la majorité a retenu celle que vous avez sous les yeux.

Les tarifs concernés sont les tarifs du conservatoire de musique et de danse, les tarifs des arts plastiques, les tarifs de la restauration, les tarifs des accueils de loisirs, les tarifs des classes de cirque, les tarifs d'une manifestation de la médiathèque.

La méthodologie arrêtée depuis plusieurs années s'attache à observer comment s'opère la couverture du coût de revient de la prestation par la facturation correspondante et à maintenir, voire améliorer, ce taux de couverture. Pour rappel la construction du taux de couverture est construite à partir de coûts globaux et complets.

Pour les tarifs de la restauration scolaire, des classes de cirque, des activités des conservatoires de musique et danse ainsi que les arts plastiques, il est proposé, comme le proposent les commissions PEL, culture et finance, une augmentation progressive des tarifs de 1 à 2 %.

Du côté des accueils de loisirs, la démarche est différente dans la mesure où deux grilles tarifaires cohabitent entre le temps scolaire et celui des mercredis/vacances. L'objectif est d'obtenir dans le temps une seule et même grille basée sur un tarif horaire d'accueil.

Pour ce faire, chaque tranche de quotient est traitée individuellement afin de rapprocher les deux grilles et de ne pas augmenter brusquement les factures des usagers.

À titre d'exemple, l'augmentation de la grille des mercredis vacances correspond à une augmentation de 4 centimes d'euros du tarif horaire pour la tranche de quotient la plus élevée.

Il vous est demandé à l'appui des tarifs que vous avez sous les yeux, d'approuver la délibération fixant les tarifs municipaux de l'année scolaire 2016-2017.

Mme la MAIRE. - Ces tarifs ont été examinés avec précision au sein de la commission finance.

Cette proposition appelle-t-elle des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.9 - Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - Nous devons régulièrement mettre à jour les avancements de grades, les créations de postes par une décision formelle en Conseil municipal. Nous devons entériner le concours de certains agents et donc leur donner la possibilité d'évoluer dans leur carrière.

Avez-vous des questions ?

Mme PONOTCHEVNY. - Ce n'est pas que je sois contre le système mais, pour nous, c'est de l'hébreu. On ne comprend pas, on ne sait pas si c'est justifié ou pas. On est un peu dans le brouillard.

M. HERVY. - Il faut faire confiance !

Mme la MAIRE. - C'est une mécanique liée à l'avancement tel que qualifié par la loi. En fait, au regard du temps d'ancienneté, du niveau de grade, du niveau d'avancement, des avancements mécaniques doivent se faire. Nous devons les entériner à travers la transformation des postes.

Si la question relève de savoir de qui il s'agit et de s'il le mérite, cela relève de la responsabilité du Maire et de la majorité municipale. Nous sollicitons votre vote de confiance sur la question.

En revanche s'il s'agit de mécanique, il s'agit tout simplement d'entériner les évolutions au regard des avancements dans les âges et les grades.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - En commission finances, la prochaine fois, vous procéderez à une explication un peu plus fournie avec des éléments concrets.

M. DELUCHAT. - Mme Ponotchevny n'était pas là, elle était excusée. Elle n'a pas posé de questions.

Mme PONOTCHEVNY. - Pour la première fois, j'ai raté la commission.

Mme la MAIRE. - On fera une session de rattrapage à la prochaine commission.

1.10 - Présentation du rapport annuel 2015 de la commission communale d'accessibilité

Mme la MAIRE. - Je suppose qu'Hermine Rigaud aura un élément à apporter puisqu'il s'agit de l'accessibilité handicap.

M. SUAZO. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Vous avez en annexe à la délibération un rapport qui vous détaille l'ensemble des éléments. Hermine, souhaitez-tu ajouter un propos.

Mme RIGAUD. - Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je me félicite de la création de cette commission. Je souhaite et j'espère que ce sera vraiment un lieu où l'on pourra travailler, un lieu de propositions. Nous sollicitons aussi les associations. J'espère qu'à la prochaine réunion, il y aura un peu plus de monde et que nous pourrions véritablement travailler.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. LO FARO. - Ce n'est pas une question, mais un souhait. Je souhaiterais assister à cette commission mais elle se tient en pleine journée. C'est un peu difficile pour moi de me libérer. Si l'on pouvait décaler un peu les horaires, ce serait un peu plus simple pour moi.

Mme la MAIRE. - Cette commission nécessite la présence d'un certain nombre d'agents communaux et d'associations locales. En fonction du positionnement des horaires, on n'a pas forcément les mêmes participants autour de la table. Nous allons dans la mesure du possible essayer de répondre à cette demande. Toutefois, je te demande de bien vouloir nous pardonner par avance si nous n'y parvenons pas à chaque fois.

M. LO FARO. - Le pardon par avance est déjà accordé !

Mme la MAIRE. - Y a-t-il d'autres questions ?

(Aucune.)

Nous avons présenté l'Ad'AP en commission, vous savez de quoi il retourne. Nous devons prendre acte de la délibération. Nous devons voter pour prendre acte. Il y a un article, cela signifie qu'il faut que nous votions.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE. NOUS AVONS PRIS ACTE DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**

1.11 – Autorisation de déposer un permis de construire pour la rénovation du gymnase Déricbourg

M. SUAZO. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - La structure du gymnase ne nous permettait pas de refaire à l'identique avec un bardage bois car les normes actuelles en matière de bardage bois nécessitent d'y apposer un certain nombre de matériaux isolants qui alourdissent la structure. Or, le système portant n'est pas suffisamment fort pour assumer ce surpoids.

L'idée a été de travailler sur des matériaux complètement différents, beaucoup plus légers et modernes qui donneront une autre image à ce gymnase et donc au quartier avec le choix d'un matériau qui, lorsque la lumière est allumée à l'intérieur, crée un effet de mise en lumière sur l'espace public qui n'est pas inintéressant. On voit des formes bouger à l'intérieur. Ce n'est pas transparent mais c'est opalescent en quelque sorte. Cela modernise de manière assez importante et radicale le patrimoine communal dans ce secteur.

Avez-vous des questions ?...

Il s'agit d'autoriser la Maire à signer.

M. HERVY. - Je retire mon intervention si quelqu'un d'autre souhaite intervenir sur le sujet. Ce n'est pas le cas ?

Mme la MAIRE. - Je ne le crois pas. Personne n'en manifeste le souhait.

M. HERVY. - Je pense cette opération nécessaire si l'on parle technique du point de vue de la maintenance de notre patrimoine. Elle l'était depuis longtemps mais on ne peut pas tout faire en même temps dans la maintenance du patrimoine. Nous avons mis en œuvre un programme élaboré en 2001 qui a principalement porté sur le patrimoine scolaire incluant toutefois un certain nombre d'installations sportives. Il fallait attendre un peu pour que chaque équipement voie son tour arriver. Voilà pour l'aspect technique des choses.

Je voudrais dire que c'est une excellente initiative d'un autre point de vue. Les utilisateurs principaux de ce gymnase sont des jeunes qui habitent le quartier Sorbiers-Saussaie.

Je me souviens que, lorsque nous avons créé avec eux la section de futsal, j'ai eu un peu le désagrément de constater à l'époque que l'intérieur du gymnase n'avait pas été entretenu depuis longtemps et était dans un état qui n'était pas scandaleux car, comme je le disais, il fallait attendre que chaque équipement ait son tour, mais n'était pas respectueux des jeunes de ce quartier précisément qui souhaitaient pratiquer leur discipline et attendaient de la ville de pouvoir rentrer dans un équipement propre, bien entretenu, correct.

Nous avons à l'époque pris des mesures pour repasser en peinture en particulier et effectuer un certain nombre de réparations à l'intérieur du gymnase de toute urgence pour souligner cette marque de respect que nous devons aux jeunes de ce quartier, de telle façon qu'ils se sentent à l'aise et respectés comme les autres dans un gymnase où ils allaient pouvoir pratiquer leur discipline.

Je suis très content que l'on puisse poursuivre cet effort sur cet équipement, en particulier du point de vue de la coque du bâtiment où il est absolument nécessaire de remettre les choses en ordre, mais je pense que des interventions à l'intérieur sont également prévues.

Mme la MAIRE. - Les vestiaires sont en train d'être refaits.

M. HERVY. - Je voulais souligner combien il est important, aux yeux des jeunes de cette génération qui ont décidé de pratiquer ensemble leur discipline sportive, d'avoir le sentiment qu'ils sont écoutés, respectés et que l'on prend en compte leurs propositions et leurs besoins au travers d'un tel chantier. Je suis enchanté que nous puissions le faire, Madame La Maire. Je suis enchanté.

Mme la MAIRE. - J'en suis ravie et d'autant plus ravie que cela va nous coûter beaucoup moins cher que prévu, puisque j'ai le plaisir de vous informer que, par ailleurs, nous allons bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la part de l'État sur cet équipement d'un montant de 231 000 €. Cela signifie un taux de subvention supérieur à 50 %, ce qui est exceptionnel dans ce dispositif. Nous aurions tort de ne pas doublement nous réjouir. Je suis aussi enchantée, je ne le cache pas. L'enveloppe allouée par le préfet est d'un montant total de 800 000 €. Nous avons bénéficié de plus d'un quart de l'enveloppe. Quand il y a de bonnes nouvelles, il faut les dire.

D'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

Qui est pour l'autorisation du permis de construire ?

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie et les sportifs probablement aussi.

1.12 - Demande de subventions pour les travaux de rénovation du gymnase Déricbourg

Mme la MAIRE. – L'objet de cette délibération est le même que celui de la délibération précédente, sauf que, là, c'est pour solliciter des subventions à tous ceux qui sont susceptibles de nous en donner.

Avez-vous des questions sur cette demande de subvention ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.13 - Répartition et versement de la dotation du Conseil Départemental aux associations présentant un intérêt local

M. LO FARO. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. – Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.14 - Autorisation de lancer un marché pour la fourniture de divers carburants à la pompe, de divers services de station, de péages et de parkings pour les besoins de la commune de Chevilly-Larue

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.15 – Autorisation de lancer un marché pour la location et la maintenance d'équipements multifonctions (impression, copie, scan, fax)

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - L'objectif est de réduire le nombre de photocopies et pas seulement d'avoir des appareils vertueux sur le plan écologique. Chaque jour, nos services font des efforts en ce sens.

Y a-t-il des questions ?

M. NOURRY. – À certains endroits, il y a 2 machines. On n'en mettrait qu'une, cela nous coûterait moins cher et ce serait plus rapide. C'était mon métier à l'origine.

Les gens qui viennent faire des photocopies demandent 200 à 300 photocopies dans leur service. En les faisant directement en bas, en les envoyant directement par internet, cela coûterait beaucoup moins cher. Cette façon de travailler tout à fait différente coûtera beaucoup moins cher. Quand on a 2 machines, cela veut dire une consommation de toners.

Mme la MAIRE. - Je suis un peu surprise de cette interpellation. Il me semble qu'il y a eu une réduction très importante ces dernières années du nombre d'imprimantes et de photocopieuses dans les services. Au contraire, des économies de gestion plutôt très importantes ont été réalisées en ce sens. Tout ce qui constitue les gros envois, les grosses machines à impression, passe par le sous-sol. Il faudra que nous éclaircissons cette question. En tout cas, je souscris au fond de ton propos. S'il y a des pistes d'amélioration en ce sens, nous les creuserons.

Avez-vous d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.16 - Autorisation de lancer un marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance de système d'alarme et de contrôle d'accès et télésurveillance des bâtiments municipaux de Chevilly-Larue

M. SUAZO. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

En ce qui concerne le problème que nous avons rencontré sur le centre de loisirs, évidemment, ce n'est pas eux qui sont venus mettre le feu, mais ils n'ont pas réagi au moment où ils auraient dû le faire. S'ils l'avaient fait, cela aurait permis une intervention beaucoup plus rapide et donc de limiter de manière considérable les dégâts. Ce n'est pas un petit sujet lorsque nous choisissons l'entreprise de télésurveillance de nos sites.

M. HERVY. - Donc le privé, ce n'est pas top !

Mme la MAIRE. - Tout n'est pas toujours parfait dans la délégation en privé, en effet.

En revanche, je tiens à souligner - du coup, cela va me permettre de rendre hommage au service public local et aux agents communaux - que le rapport d'astreinte montre qu'il n'y a jamais de défaillances lorsque le système d'alarme se met en place dans une boucle qui nécessite l'intervention des agents communaux. Notre système d'astreinte lorsqu'évidemment il est sollicité par le point de départ, l'enclenchement lié à l'entreprise de télésurveillance, n'est pas défaillant.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.17 - Indemnité de conseil allouée au trésorier pour le budget de la commune

M. DELUCHAT. - *Présentation...* Elle vient de Bercy je crois.

Mme la MAIRE. - Elle vient des impôts dans le cadre de la fusion entre le Trésor Public et les Impôts.

M. DELUCHAT. - Elle est disponible pour nous aider dans ce domaine. Il serait de mauvais goût de changer les règles pour une nouvelle trésorière qui est de bonne volonté pour nous apporter ses conseils. Je vous propose que l'on attribue cette indemnité.

Mme la MAIRE. - Je tiens à souligner le rôle que la trésorière a d'ores et déjà joué dans la transformation du syndicat des déchets en régie.

Pour le coup, nous avons un vrai motif sur lequel asseoir l'attribution de l'indemnité de conseil. Cela appelle-t-il des questions ou des remarques ?

M. LOFARO. - Mme Rousseing-Abry va-t-elle garder la totalité de cette indemnité que l'on va voter, je pense, ou va-t-elle la répartir auprès d'autres agents ?

Mme la MAIRE. - Nous devons prendre en la matière deux types de décision. Celle qui appelle la diffusion possible d'une enveloppe, nous l'avons prise en début de mandat. Cette décision n'a pas besoin d'être revotée à chaque changement de trésorière. Au début du mandat, comme dans le précédent, nous avons adopté la délibération par laquelle la trésorière ne touche pas la totalité de l'indemnité mais la répartit aux agents selon des modalités définies dans la délibération.

Là, il s'agit d'autre chose, c'est l'indemnité de conseil qui est intuitu personae à la trésorière. Elle la garde pour elle.

Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

Vu l'heure avancée et le nombre important de sujets de nature comparable que nous avons, je vous propose que nous examinions et adoptions ensemble toutes les délibérations qui portent sur les avenants aux conventions avec les associations. Vous êtes en droit de me dire que vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition.

Bien sûr, nous les voterons séparément mais nous les réunirons toutes parce que le principe est le même et que nous n'entrerons pas dans le cœur du sujet. Ces avenants annuels viennent apporter des éléments complémentaires à une convention cadre triennale. L'idée est que, chaque année, on refixe un peu les objectifs de travail mutuel avec l'association. Cela s'inscrit dans la convention cadre.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous désirons que l'avenant 2.1 soit voté à part.

Mme la MAIRE. - L'avenant sera voté à part.

Mme PONOTCHEVNY. - Je vous remercie.

M. LO FARO. - J'approuve entièrement la proposition de Mme La Maire.

Il s'agit de 11 avenants. Il est effectivement judicieux de les rassembler, l'objectif étant le même.

Pour rappel, nous avons voté en 2014 la convention cadre que nous allons renouveler en 2017 où s'inscrivent ces avenants.

M. HERVY. - Et la 1.19.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas géré de la même façon. Il faut traiter le sujet à part. On exclura l'avenant sur l'ACSF, on est d'accord.

Je vais les lister. On gèrera les cas ensuite.

L'idée est de traiter l'avenant 1.18 sur le COS, l'avenant 2.2 sur l'Élan, l'avenant 2.3 sur la Ferme du Saut du Loup, l'avenant 3.3 sur l'AEF 94, l'avenant 3.4 sur le pôle d'économie solidaire, l'avenant 3.5 sur la mission locale, l'avenant 4.2 et l'avenant 4.3 ainsi que l'avenant 5.2 sur le SMSH et l'avenant 5.3 sur SolEpi.

Exception faite des avenants 4.1 et 2.1, êtes-vous d'accord pour voter tous les autres ?

(Approbation.)

Je mets aux voix.

Mme ZEHIA. - On voudrait retirer du lot celui sur la Maison du Conte.

Mme la MAIRE. - D'accord. Il est entendu que, dans ce vote, nous avons exclu l'avenant sur la Maison du Conte. Vous votez favorablement à tous les autres, exclus les 3 que nous avons cités ?

1.18 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS)

2 – COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Élan de Chevilly-Larue

2.3 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.3 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations (AEF94)

3.4 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)

3.5 – Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.3 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat à l'Association Amitié Chevilly-Larue Dieuk Keur Mour (ACDKM)

5 – COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSH)

5.3 – Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Epicerie Solidaire / « SOL'EPI »

☞ **VOTE : LES CONVENTIONS DESIGNÉES SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE. - Je vous propose que nous suivions le fil de notre ordre du jour de manière à ne pas nous perdre.

Nous passerons donc sur les délibérations que nous avons déjà approuvées.

M. HOMASSON. – Concernant la délibération sur le SMSH, il est indiqué page 5 sur 7 comme structure de soins environnante le centre de pneumologie de Chevilly-Larue. Il faut le supprimer car c'est une antenne de l'IGR depuis le premier janvier de cette année.

Mme la MAIRE. - Absolument. Je demande que l'administration entérine cette modification.

<p>1 – COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE</p>

1.19 - Convention de mise à disposition de services de la commune au Syndicat Mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier

M. HERVY. - *Présentation...*

Il s'agit d'une proposition technique. Il ne s'agit pas de remettre la gestion du syndicat entre les mains de la commune de Chevilly-Larue mais de lui permettre de fonctionner à des coûts réduits. C'est une expérience que nous avons déjà menée lorsque nous avons créé le syndicat pour la géothermie. Ce n'était pas vrai pour ce syndicat, en revanche, ça l'était pour le Sietag où une convention de gestion a été passée avec la ville de Chevilly-Larue.

Les collectivités, membres du syndicat se partagent le remboursement à la ville de Chevilly-Larue des coûts ainsi exposés ; ce n'est pas de l'argent perdu pour la commune, mais simplement une utilisation économe des deniers publics.

Dans le cadre des négociations en cours sur tous les objets de ce type, j'ai obtenu que la ville de Paris soit donatrice au syndicat de mobiliers de travail. On a une proposition claire de ce point de vue. J'ai également obtenu que la Semmaris nous loge dans ses bureaux à titre gracieux. Cela donnera lieu à une moulinette financière que l'on gèrera en liaison avec elle. Cette disposition fait que la location des bureaux ne nous coûtera rien à l'arrivée.

L'argent dont disposera le syndicat sera intégralement utilisé pour faire fonctionner le syndicat, avoir recours aux prestations d'études dont on a besoin et payer le personnel qu'il sera nécessaire d'embaucher, pas plus.

Mme la MAIRE. - Je tiens à préciser en complément de cette présentation que cette délibération n'a pas pu être discutée en commission. Il serait bien légitime que vous ayez des questions puisqu'elle a été envoyée dans le deuxième envoi pour la bonne et simple raison que le comité syndical d'installation du syndicat s'est tenu la semaine dernière.

J'ai le plaisir de vous informer qu'elle a d'ailleurs choisi en son sein son président en la personne de Christian Hervy qui a été élu à l'unanimité. Il conduit donc maintenant officiellement au nom de l'ensemble des porteurs du projet de la Cité de la Gastronomie le projet avec un titre plus officiel que celui avec lequel il le faisait jusqu'à présent et, en tout cas, reconnu par les partenaires que sont la ville de Paris, le département, les communes de Thiais, Chevilly-Larue, Rungis et Orly. Pour l'instant, c'est tout pour ce qui concerne le tour de table institutionnel mais avec la présence et le soutien de la Semmaris, de la Société du Grand Paris, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de l'EPA ORSA et de la mission française pour le patrimoine avec la bénédiction de l'AMFPC. La mission française des patrimoines et cultures alimentaires est conviée à tous les tours de table pour cautionner la labellisation UNESCO.

Le Conseil régional devrait être appelé à délibérer à travers non pas une délibération en séance plénière mais en commission permanente au mois de juillet prochain pour l'adhésion au syndicat et procéder à la désignation de leurs représentants au mois de septembre si j'ai bien tout compris ce dont nous a informé le Vice-président du département qui avait pris la tâche le Valérie Péresse.

Comme cela date de la semaine dernière, les documents n'ayant pas été validés par les autres partenaires, il eut été hasardeux de les adresser d'autant qu'ils n'étaient pas finalisés dans leur contenu.

À l'issue immédiate du conseil syndical s'est tenu un bureau qui a permis d'en préciser les termes et d'en affiner le contenu.

Nous ne pouvions adresser les documents que postérieurement à ces réunions, d'où cet envoi tardif.

Cela appelle-t-il de votre part des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous et félicitation à Christian pour son élection.

1.20 - Subvention exceptionnelle au CCAS de la commune de Villeneuve-Saint-Georges

Mme la MAIRE. – Cette délibération a été ajoutée en dernière limite, mais nous avons eu la possibilité d'en discuter à l'occasion de la conférence des présidents de groupe, donc ce ne fut pas une surprise pour vous que de voir surgir cette délibération.

Vous avez vu comme tout le monde les actualités et donc les inondations auxquelles sont confrontées certaines communes de notre territoire notamment Choisy-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Ablon, Villeneuve-le-Roi, Athis-Mons pour la partie essonnoise du T12, Viry-Châtillon et Juvisy. Si j'en oublie, je m'en excuse auprès d'elles.

Dans le cadre de ces inondations qui, bien sûr, mettent un nombre important de familles dans la difficulté, nous avons adopté à l'échelle du T12 un principe de solidarité et de réactivité rapide parce qu'il fallait venir en aide de manière immédiate.

Je porte à votre connaissance le fait que nos agents communaux pour certains ont été dépêchés dans le cadre de leur fonction et surtout du matériel a été mis à disposition des personnes qui étaient hébergées dans des gymnases en urgence, comme des fours à micro-ondes, des choses un peu concrètes pour le quotidien. C'était utile pour eux.

J'ai sollicité un des hôtels de la commune qui se trouve être le B&B de la rue Jean Ferrat qui fort gentiment et très immédiatement a accepté de mettre à disposition un nombre important de matériels de première nécessité, des serviettes, des savons, des shampoings alors même que l'hôtel était plein puisque c'était le week-end au cours duquel il y a eu une initiative d'ampleur nationale commune à Rungis et à Chevilly-Larue. Les hôtels étaient complets.

Il a donné un nombre important de matériels pour venir en aide aux familles sinistrées. Je vous indique aussi qu'en tant que Présidente du SIEVD, j'ai pris sur moi, et le Conseil d'administration de la régie qui s'est réuni ce matin m'en a donné quitus à l'unanimité, d'accepter de prendre en charge à titre gracieux tous les encombrants mis sur l'espace public par les gens qui vidaient leur cave et leur rez-de-chaussée suite aux inondations.

Ces communes-là ont évidemment eu à faire face à un nombre très important de déchets qui ont été mis dans la perspective d'être récupérés par les encombrants. Cela aurait représenté des sommes

insurmontables à l'échelle de ces communes. Le SIEVD, à l'échelle de 10 communes, pouvait plus facilement se le permettre.

Je considère qu'il y avait, là, un devoir de solidarité impérieux, qu'il était important de contribuer par du concret, du quotidien. Cela a rendu service à des centaines de familles.

La délibération qui vous est soumise ici est de nature un peu différente. La commune de Villeneuve-Saint-Georges, n'étant pas membre du SIEVD ne pouvait bénéficier de ce service, a eu des difficultés à faire face à l'ensemble de ses obligations. Ils n'avaient pas en face d'eux une régie qui a pris en charge ces questions. Je vous propose, de la même façon que nous avons été collectivement solidaires vis à vis des communes sinistrées, que nous fassions preuve de solidarité à l'égard de la commune de Villeneuve-Saint-Georges qui n'a pas pu bénéficier de la solidarité collective et qui a sollicité une aide matérielle financière immédiate auprès des villes du T12. Nous ne serons pas les seuls à contribuer, mais ils en ont bien besoin pour réussir à faire face à leurs besoins. Je vous propose que nous votions une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Cela appelle-t-il des questions ou des interventions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci pour les sinistrés. J'entends par là que vous cautionnez, vous aussi, les mesures adoptées de manière plus collective à l'échelle de l'ensemble du territoire.

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT)

M. MACHELON. - Il y a une erreur. Seule la 4.2 de l'avenant n° 2 est à voter à part.

Mme la MAIRE. – Ce n'est pas grave. Je vais la mettre aux voix très tranquillement.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2.4 - Attribution d'une subvention à l'association sportive du lycée Pauline Roland

Mme LORAND-PIERRE. - *Présentation...*

Le projet proposé est extrêmement intéressant. Il va se dérouler sur toute l'année. Il va concerner des premières. Cela va avoir trait à la nutrition et à la pratique sportive.

Pour vous donner un exemple de ce qui a déjà été réalisé cette année scolaire, lors d'un voyage à Barcelone, un concours par équipe de celle qui ferait la meilleure tapas a été réalisé. La tapas devait être belle, bonne et remplir un certain nombre de critères nutritionnels.

L'idée était d'aller faire les courses, de gérer le budget, de s'organiser pour réaliser le plat. Tous les jeunes de terminal ont joué le jeu. Ce fut extrêmement convivial.

Je vous propose d'aider par le biais de notre subvention ce professeur d'EPS à mener à bien son projet.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. LO FARO. – Ce n'est pas une question mais un complément d'information. L'an dernier, nous avons voté exactement la même somme pour le lycée Pauline Roland.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Lancement de l'évaluation de l'Agenda 21 (2011-2015) et de l'écriture du nouvel Agenda 21 (2017-2021)

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - On m'autorise à solliciter des partenariats financiers et institutionnels. On demande par là même des subventions.

M. TAUPIN. - Il y a une autre délibération pour cela.

Mme la MAIRE. - D'accord.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.2 - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et l'approvisionnement des marchés forains communaux

Mme BOIVIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Il est à préciser que c'est une délibération de prudence qui prolonge les termes de notre contrat actuel en attendant que l'on ait mis en place un certain nombre de dispositifs. Nous travaillons avec le délégataire actuel pour que de nouvelles initiatives soient mises en place à partir de la rentrée prochaine. Elles vont nous aider à voir, dans la circonstance qui est celle des marchés forains aujourd'hui – ils ont tendance à périlcliter un peu partout là où ils se trouvent. Ce matin, j'en discutais avec la Maire d'Orly qui se bat pour sauver son marché elle aussi - ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas avec... je ne vais pas dire un élément d'espoir parce que ce serait peut-être un peu fort, mais une piste de travail intéressante. Le délégataire que nous avons actuellement est le même que celui de certaines villes voisines. C'est récent. Un travail s'enclenche pour travailler avec une mutualisation de commerçants. Si l'on arrivait à fidéliser les mêmes commerçants sur les marchés avoisinants à des jours complémentaires de sorte qu'ils aient une semaine complète, cela nous permettrait de fidéliser sur la durée et d'avoir un niveau de qualité de commerçants et surtout de diversité de commerçants supérieur à celui que nous avons actuellement.

Pour réussir cela, en tout cas pour le tenter, nous avons besoin de tester encore un peu les termes de ce contrat actuel avant de lancer un nouveau marché dont on imaginera les termes en fonction du bilan que nous dresserons de ces quelques mois de contrat supplémentaire.

Cela appelle-t-il de votre part des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.6 - Signature de la convention avec la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets pour financer le matériel de compostage destiné à la récupération des déchets organiques (anciennement SIEVD)

Mme la MAIRE. - *Présentation...*

Je ne peux pas encore vous livrer ce nouveau nom car il y a plusieurs propositions et nous n'avons pas encore statué collectivement à l'échelle de la régie. Néanmoins, ce ne sera plus SIEVD et ce ne sera pas RIEVD.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.7 – Autorisation de signer la convention de financement de soutien aux actions de prévention des déchets avec la Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets sur la région de Rungis (anciennement SIEVD)

Mme la MAIRE. - C'est pour obtenir des financements de la part de différents partenaires. Il s'agit de signer une convention avec la régie, de manière à pouvoir bénéficier de leur action en la matière.

Je mets aux voix ?...

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.8 - Adoption de l'accord-cadre entre l'ADEME et la commune de Chevilly-Larue dans le cadre de l'appel à projets « TEPCV »

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Grâce à cet accord, nous avons déjà l'assurance d'obtenir des financements. Il faudra ensuite préciser leur nature et leur montant en des projets. Il y aura plusieurs projets sur lesquels on pourra solliciter ces financements, la piscine en fait partie.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.9 - Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Mme la MAIRE. - J'avais porté à la connaissance des présidents de groupe il y a une semaine le fait que, dans les jours qui suivraient, ils recevaient un projet de rapport et de délibération portant avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

La loi prévoit que ce schéma fasse l'objet d'une proposition signée conjointement par le Préfet et le Président du département.

Nous avons reçu notification du schéma val-de-marnais le 27 avril dernier. Elle s'appuie sur 4 orientations :

- la création de 355 places d'accueil sur l'ensemble du département réparties par commune selon certains critères qui sont en fait le nombre d'habitants et la superficie de la commune, étant entendu qu'ils en tirent une densité de population à partir de laquelle ils estiment les capacités d'implantation nouvelle dont dispose une commune au regard de cette densité de population.

Plus la densité est élevée et plus ils considèrent qu'il n'y a pas assez de places pour mettre de nouvelles aires d'accueil. Moins elle est élevée et plus ils considèrent qu'il y a de la place. J'insiste un peu là-dessus car on verra que, pour nous, la question se pose en des termes un peu différents.

Nous avons sur le territoire communal le marché de Rungis et l'autoroute qui, bien évidemment, ne pourront jamais faire l'objet d'un développement urbain. Le critère densité n'est pas forcément le plus pertinent. Je referme la parenthèse.

- le soutien à la sédentarisation des familles des gens du voyage puisque c'est un enjeu d'actualité pour un grand nombre de familles,
- la création d'une ou de plusieurs aires de grands passages dont la localisation fera l'objet d'une étude dont on ne nous précise pas encore les termes,
- le renforcement des actions d'accompagnement social dont on nous dit que beaucoup de choses reposeront sur la commune, bien sûr.

Pour Chevilly-Larue, la territorialisation de ces objectifs est fixée au nombre de 6. C'est le critère dont je vous parlais tout à l'heure, la combinaison en quelque sorte du nombre d'habitants et de la superficie de la commune qui donne ce chiffre de 6 places.

Conformément au code des collectivités, nous avons à émettre un avis dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la notification. Nous sommes dans le délai.

Je vous propose d'émettre un avis qui repose sur le raisonnement suivant :

En son temps, il y a maintenant quelques années, la commune de Chevilly-Larue avait déjà été saisie par le préfet du département dans une précédente procédure puisqu'un premier schéma adopté avait donné lieu à un travail.

Il se trouve que ce schéma n'est pas arrivé à son terme, pour des raisons contentieuses, des raisons liées au fait qu'une ville, un Maire plus précisément, l'a attaqué au tribunal sur des aspects de forme et a obtenu sa suspension.

Pour autant, à l'époque, nous avons choisi de faire un travail en lien avec les communes voisines, partant du principe simple que 6 places d'un côté, 5 places de l'autre et 4 de l'autre ne correspondent pas à grand-chose pour répondre aux besoins des gens du voyage. Il y avait donc nécessité d'aborder le sujet conjointement avec nos voisins de manière à identifier des terrains capables d'accueillir dans de bonnes conditions ces personnes mais surtout dans des conditions qui répondent à leurs besoins.

On voit bien que les caravanes qui passent dans notre commune ne passent jamais à 4. Elles sont en général beaucoup plus nombreuses.

L'idée est de considérer que ce n'est pas à l'échelle de chaque commune que la solution doit se trouver. Il faut trouver des solutions à l'échelle intercommunale.

À cette époque, nous avons choisi de monter, je parle sous le contrôle de Christian, Maire à l'époque qui avait piloté cela avec Thiais et Rungis, un syndicat intercommunal que nous avons appelé Syndicat Intercommunal d'Étude pour l'Accueil des Gens du Voyage, présidé Danièle Laureaux qui avait pour mission d'identifier les terrains sur l'ensemble des 3 communes à même d'être susceptibles de créer les conditions pour accueillir dans de bonnes conditions sur une aire d'accueil des gens du voyage, sachant que la loi préconise un certain nombre de critères. Il faut être proche d'un lieu de passage, d'une autoroute, de bretelles d'autoroute, etc. La notion d'accessibilité est très importante. Il est bien évident que ce ne sera pas au milieu d'un quartier d'habitats constitués.

À l'époque, un certain nombre de terrains avait été identifié et porté à la connaissance du sous-préfet qui présidait les réunions de travail.

L'avancement du travail avait été perturbé par le fait que le Président de la Semmaris de l'époque, M. Spielrein, avait porté à la connaissance de la présidente du Sietag un certain nombre de

remarques et notamment une contrainte de sécurité liée à la présence sur le territoire communal du Marché d'Intérêt National.

Il avait caractérisé dans son courrier : « le MIN, établissements classés en point sensible de troisième catégorie » s'inscrit visiblement dans une réglementation instituée posant le principe d'une distance minimale de 1 kilomètre autour des limites du marché pour toute implantation de ce type.

Sur la base de cet écrit, la Présidente du Sietag d'alors avait saisi le Préfet de cette question en lui disant : « voilà la notification dont nous avons fait l'objet, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? ».

En l'absence de réponse - j'ai ressorti tous les comptes rendus. Christian, tu pourras apporter les éléments de précision qui s'imposent - le Maire avait posé à plusieurs reprises la question aux représentants de l'état dans le département que ce soit au préfet ou au sous-préfet afin que nous sachions quelles sont les contraintes qui s'imposent à nous parce qu'à ce jour nous n'avions toujours pas de réponse à notre question.

Nous étions ainsi bloqués dans notre travail parce que nous n'étions pas en capacité, alors que nous avons porté à notre connaissance une contrainte, de nous positionner sur un terrain et de faire abstraction de cette contrainte. Si l'on dessine un rayon de 1 kilomètre autour du territoire du marché national, il n'y a plus beaucoup de possibilités.

Les communes de Rungis et de Thiais attendaient elles aussi de savoir ce qu'il en était sur notre propre territoire pour se positionner sur le leur.

Nous n'avons jamais eu de réponse à cette question. Nous ne savons donc pas ce qu'il en est. La notification du Préfet ne fait pas état de cette réglementation. Elle n'écrit pas qu'il y a une réglementation en la matière et elle n'écrit pas non plus qu'il n'existe pas de réglementation suite à la saisine qui avait eu lieu il y a quelques années.

Nous nous trouvons donc dans une situation de blocage qui avait conduit le Préfet l'an dernier ou il y a 2 ans à proposer la dissolution du Sietag, Syndicat d'étude en situation de blocage, syndicat qui a été depuis dissous.

Aujourd'hui, une nouvelle notification nous est faite avec un élément de réflexion qui, à ce jour, n'est toujours pas levé. Je vous précise quand même que ne pas avoir de réponse lorsqu'un Maire saisit le Préfet d'une question comme celle-là, donc d'une question officielle sur une réglementation, c'est-à-dire sur des documents opposables, est un problème. On s'interroge sur la raison pour laquelle nous n'avons pas de réponse.

Nous sommes donc dans la difficulté aujourd'hui de nous prononcer sur cette question, d'autant plus que, alors que nous sommes en juin 2016, la loi NOTRe stipule qu'au 1^{er} janvier 2017 la compétence concernant l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage est transférée à la métropole du Grand Paris. Cela signifie que l'on nous demande de nous positionner aujourd'hui sur un document au regard de la compétence communale en la matière alors qu'en réalité, dans 6 mois, c'est-à-dire au moment où l'on sera en situation de mener des études ou de la mettre en œuvre, nous ne serons plus en maîtrise de cette compétence, deuxième problème. Je le soumets à votre réflexion.

Je ne reviens pas sur la question de la méthode de calcul qui est beaucoup plus anecdotique en la matière puisque c'est surtout pour pointer du doigt une petite difficulté ou contradiction par rapport aux critères de calcul.

Je vous propose aujourd'hui que nous adoptions une délibération qui reprenne ces éléments de questionnement, c'est-à-dire qui affirme notre soutien à l'enjeu général que représente la création des conditions d'accueil des aires d'accueil des gens du voyage puisqu'il est absolument impérieux de créer les conditions permettant aux gens du voyage de se loger et de se déplacer dans les

conditions conformes à leur culture et à leurs traditions, qui affirme dans un article 1 l'intérêt public que représente cet enjeu et le fait que nous l'approuvons.

En revanche, il est proposé dans les articles qui suivent de rappeler les éléments qui nous interrogent dans le calendrier dans lequel nous nous trouvons, à savoir le fait que nous n'avons toujours pas de réponse concernant la question des réglementations en vigueur sur le territoire communal à un moment où le Président actuel de la Semmaris m'a réaffirmé récemment la consolidation des règles de sécurité du MIN dans la période que nous connaissons, c'est-à-dire d'état d'urgence. Ce n'est pas spécialement lié à l'état d'urgence mais aux risques terroristes. Nous sommes d'autant plus légitimes à poser cette question que le MIN est encore plus vigilant qu'avant sur les flux entrants et sortants sur le marché, étant entendu qu'un marché dans lequel rentrent et sortent des milliers de camions par jour constitue un lieu dans lequel un certain nombre de trafics sont susceptibles de se passer. C'est donc un sujet de vigilance important pour le MIN que de s'assurer des conditions de sécurité autour de son marché.

Par ailleurs, l'article 3 réaffirme la nécessité de raisonner le sujet à une échelle supra communal et donc pas communal puisque si le préfet levait la question de la réglementation liée à la proximité du MIN subsiste la question du dimensionnement de l'aire d'accueil. A fortiori, si on est favorable à la création d'une aire d'accueil, je propose qu'on le soit dans l'idée de faire en sorte d'être réellement utile et efficace aux besoins de ces familles.

Nous étions unanimes en 2003 pour considérer que les 6 places ne correspondaient pas aux besoins des familles.

Enfin, nous prenons acte du fait que la compétence sera transférée au 1^{er} janvier prochain. Il est donc un peu difficile pour nous de nous prononcer sur une compétence dont nous ne disposerons plus dans 6 mois.

On pourrait ajouter une interrogation sur le suivi et l'encadrement social et scolaire des enfants puisqu'évidemment la présence de ces populations sur notre territoire appelle des mesures un peu particulières de suivi de ces enfants puisque, pour la scolarisation, cela pose un certain nombre de questions.

Il est absolument indispensable et obligatoire de les scolariser, mais c'est sur des périodes courtes dans des conditions où il faut créer leur accueil de bonne façon. Ce n'est donc pas sans conséquence sur les équipements communaux, la politique communale et la politique sociale. C'est donc aussi un élément qu'il faut prendre en considération dans nos réflexions.

Voilà ce que je voulais porter à votre connaissance sur ce schéma.

Cette délibération cherche davantage à pointer du doigt les enjeux que nous avons identifiés comme étant importants, qui réaffirme dans un premier temps notre soutien à la démarche générale mais qui pointe du doigt les difficultés qui font qu'aujourd'hui, il nous est difficile de nous prononcer en toute connaissance de cause.

Cela appelle-t-il des remarques, des questionnements, des interventions de votre part ?

Mme ZEHIA. – Je souhaite faire une remarque à propos d'un mot de vocabulaire. Dans la présentation, il est marqué : « la loi stipule ». En fait, elle ne stipule pas, elle dispose.

Mme la MAIRE. – Je suis d'accord. J'en assume la responsabilité car je suis l'auteur de cette phrase. Je souscris parfaitement à la remarque il est vrai que la loi dispose.

M. DELUCHAT. - Je partage totalement les propos de Mme La Maire, ce problème n'est pas nouveau. Cela date depuis 2000. Depuis 2000, toutes les communes débattent de la question des aires de stationnement des gens du voyage. C'est comme une patate chaude, chacun se renvoie la balle. En l'occurrence, on le fait dans les plus mauvaises conditions car ce travail intercommunal, ce

travail de coopération aurait pu se mener. Qu'il ne se mène pas, j'ai un regret. J'ai le regret que ce travail n'ait pas été fait au niveau d'un département où chacun voit son intérêt particulier plutôt que l'intérêt général. Ce n'est pas seulement dans le Val-de-Marne, c'est dans tous les départements de France.

La formule proposée de marquer que nous sommes favorables à cette disposition pour ces personnes qui ont une tradition, qui se déplacent, qui ont besoin de stationner...

Le Préfet du Val-de-Marne comme celui de la Seine-Saint-Denis, celui des Hauts-de-Seine ou celui de Paris doivent savoir qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 cette compétence ne nous appartient plus.

J'ai une grande inquiétude.

Ils nous demandent de faire tout en nous disant : que vous fassiez ou pas, de toute façon au mois de janvier 2017, je vous comptabiliserai le coût des moyens et des compétences que je prendrai au titre de votre ville. D'un point de vue financier, j'ai une crainte.

Autre élément, en ayant pris une telle disposition et en créant les conditions pour réussir cette installation, ces aires de stationnement, on a la possibilité de prendre des arrêtés municipaux interdisant le stationnement ou le déplacement sur une ville et de faire appel à la police nationale, aux forces de l'ordre pour les déloger immédiatement.

Si l'on n'a pas cela, on doit recourir à la justice. En attendant, ils s'installent pendant 3 à 6 mois et les dégâts coûtent plus cher certaines fois que la disposition que nous prenons.

Je pense que cela relève de la justice. Cela ne change rien sur le fond. C'est une nécessité. Il faut faire preuve de cohérence jusqu'au bout.

C'est ce que fait la délibération ce dont je me satisfais.

M. HERVY. - Je ne retiendrai pas parmi les arguments - on discute - la possibilité de prendre un arrêté du Préfet obligeant des caravanes à déménager car l'environnement réglementaire a prévu la réalisation d'aires de passage. Il faut donc observer cette disposition. C'est complètement « bidon ». Le temps que le Préfet prenne son arrêté et que, très concrètement, des forces de police soient mises à la disposition du Maire sur le terrain pour faire observer l'arrêté du Maire ou du Préfet, les caravanes seront dételées, les véhicules seront dételés des caravanes et l'ensemble des véhicules aura disparu de l'aire de stationnement.

On peut se raconter des histoires, mais là, on est dans un joli rêve. Je pense que ce n'est pas un argument à retenir.

En revanche, je suis évidemment d'accord avec une démarche de fond consistant à réunir toujours avec d'autres les conditions de stationnement de familles appartenant à la communauté des gens du voyage simplement parce que la réglementation a fait qu'ils ont des droits.

Il y a de l'espace disponible dès lors que les élus locaux font preuve de bonne volonté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous sommes une des rares communes avec d'autres à nous être obligés à travailler sur la question pour dégager une solution.

Il faut dire que, dans le reste du département, la plupart des élus n'avaient pas grand souci de la question, si ce n'est je crois dans le secteur de la communauté du haut Val-de-Marne où un travail a été mené dans un secteur comprenant de beaucoup d'espaces disponibles. Il est possible de prendre des dispositions qui soient à la fois respectueuses de cette population et qui puissent être comprises par elle.

Pour le reste, la situation, c'est le désert. On peut rajouter Créteil qui a fait un effort, mais un effort qui marginalise cette population dans la ville puisque l'aire de stationnement se trouve à un endroit que tout le monde voit quand on revient de la préfecture, c'est-à-dire complètement en dehors des

centres vitaux de la commune. On peut discuter sur cette question car la question de savoir si l'on est totalement respectueux des gens dans un tel cas de figure se pose.

Nous avons pris des dispositions qui avaient un sens. Nous avons considéré qu'une aire de stationnement qui numériquement accueillerait 5, 6 ou 7 caravanes de gens du voyage était une disposition qui n'était pas très sérieuse car nous savons d'expérience, la police le sait, la justice aussi, les élus le savent, que les communautés familiales se déplacent généralement à une quinzaine ou une vingtaine de caravanes.

Proposer une aire d'accueil dans laquelle il y a 5 ou 6 places, c'est proposer quelque chose qui ne sera pas observé, dont on sait à l'avance que les gens du voyage ne s'arrêteront pas.

C'est la raison pour laquelle Chevilly-Larue avait proposé aux villes de Thiais et de Rungis de travailler ensemble à l'émergence une aire de stationnement qui puisse avoir une contenance suffisante pour être pertinente aux yeux des gens du voyage.

Nous avons beaucoup travaillé sur la question. Je peux dire que, globalement, on a expertisé une bonne douzaine de terrains sur le territoire des trois communes pour essayer de trouver une solution, considérant d'ailleurs à l'époque que les propositions qui nous avaient été faites par le sous-préfet n'étaient pas sérieuses car elles étaient pires que ce qui existe déjà là où l'on a fait quelque chose.

À titre d'exemple, le sous-préfet nous avait proposé de travailler sur le terrain appartenant à la Direction de l'équipement qui se trouve à côté du stade de Chevilly-Larue. Il n'y a pas de problème, me semble-t-il, avec le voisinage du stade si l'on prend des mesures correctes, ce n'est pas la question, sauf que le terrain dont il s'agit est placé à côté d'une zone résidentielle qui est celle des agendas de la Semmaris. Vous imaginez la joie avec laquelle ils auraient pu accueillir une telle proposition. Le terrain est tout petit et très difficile à aménager. Autrement dit, on ne respectait pas ces gens. On peut se plaindre des dégâts qu'ils font lors d'une occupation sauvage mais il faut néanmoins admettre que quand on les place dans la plus mauvaise des situations, ce genre de chose est inévitable. Ils sont sans-gêne et ils se vengent de la situation.

On a le point de vue que l'on veut là-dessus mais il faut bien admettre que l'on crée une situation qui n'est pas idéale.

La question du terrain a été mal posée par les services de l'État. Nous avons retravaillé. Là, je dois dire à notre Conseil municipal qu'au fur et à mesure de l'avancement de ce travail et de l'isolement des terrains sur la carte territoriale de nos 3 communes, les oppositions des deux autres Maires voyaient progressivement le jour.

Nous étions réunis pour coopérer sur le sujet mais dès qu'il s'agissait de se prononcer sur un terrain qui pouvait répondre aux critères recherchés, il y avait une opposition et ce, jusqu'à Rungis. Rungis pouvait mobiliser un terrain situé derrière la gare du RER. Je ne sais pas si vous connaissez cet endroit, c'est sur l'itinéraire de passage du T7. Ce terrain est spacieux. Au voisinage de celui-ci, sur Wissous, une communauté y est installée presque à l'année. Nous avons là une possibilité qui méritait d'être approfondie et qui offrait certains avantages. Au fur et à mesure que nous avons étudié la possibilité, la position du Maire de Rungis a évolué du oui peut-être vers le non certainement.

J'ai bien perçu au bout d'un certain temps que les 2 autres communes disant non à chaque proposition, il y avait la recherche de faire de nous le dindon de la farce.

Malgré cela, on a continué à travailler et, au bout d'un moment, on a dû constater l'échec dans la tentative de mutualiser avec les villes voisines, c'est-à-dire que l'on a dû constater que le Sietag n'atteindrait pas ses objectifs alors que toutes les conditions étaient réunies si tout le monde y mettait de la bonne volonté.

Je précise tout cela pour dire qu'à mon avis, outre la présentation que nous a faite Stéphanie, deux éléments importants doivent nous pousser à ne pas accepter l'argumentation générale qui a été donnée à ce schéma départemental :

- le respect des gens du voyage et l'aménagement d'une aire de stationnement offrant les commodités dont on a besoin en sachant que c'est un sujet compliqué. Il faudra livrer du mobilier en béton, il faudra mettre des objets en acier, il faudra protéger tout cela pour que cela ait une durée de vie maximale. On connaît tout cela, donc on ne va pas se raconter d'histoire. On sait qu'il faut le faire.

- il y a une négligence fondamentale sur un autre point concernant cette affaire, celle sur l'accompagnement des communautés qui stationnent. Cet accompagnement doit être d'excellente qualité avec un encadrement de gens spécialisés dans l'accompagnement social, éducatif, familial, etc. des personnes concernées de telle façon qu'il y ait une relation humaine permanente, une relation sociale de qualité et une façon de mener le contact avec les populations concernées par quelqu'un que l'on écoute, en qui on a confiance, qui va remplir les missions prévues dans le schéma pour aider les gens à régler leurs problèmes.

Je ne vois pas d'inconvénient, si tout cela est bien mené, à ce que, dans la durée, ces populations en petit nombre (15 à 20, c'est un petit nombre) décident au fil du temps de se fixer. C'est un des objectifs recherchés.

Nous observons, là où le stationnement est bien mené sur les aires de petite taille du secteur, que c'est effectivement ce qui se passe dans beaucoup de cas.

Le fait que ces gens se fixent renforce la qualité du travail social et humain qu'il est possible de mener auprès d'eux.

Ces deux questions sont absolument indispensables à mes yeux pour que l'on réussisse le pari d'aires de stationnement qui fonctionnent.

Ce qui est attendu du conseil départemental est d'une autre nature. Le conseil départemental a signé pour remplir des responsabilités d'une taille plus importante sur des aires de stationnement plus importantes. Il a décidé de prendre ses responsabilités dans le cadre du schéma de ce point de vue. Je crois que personne ne comprendrait qu'il ne le fasse pas.

En revanche, les services de l'État ne sont pas exactement au même niveau de compréhension des enjeux ni au même type de rapport avec les communes. Aussi, je ne reviens pas sur le 1^{er} janvier 2017 avec ce que Stéphanie en a dit.

À mon avis, voilà ce que nous devrions défendre et porter dans la prochaine période pour réussir le pari de la réalisation d'une telle aire. Cela signifie qu'il faut que nos voisins revoient leur position ou bien il faut aller jusqu'au bout de la logique soulevée par le Président du marché de Rungis.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions, d'autres remarques ?

Mme PONOTCHEVNY. - À Paray-Vieille-Poste qui est dans le T12 avec nous, il y a une énorme communauté de gens du voyage mais je ne sais pas où ils résident. En revanche, ils sont sédentarisés. Ils reviennent chaque année, ils restent 6 mois, les enfants sont scolarisés.

Le nombre doit être important car rien qu'au niveau scolaire il y a bien une vingtaine d'enfants.

Mme la MAIRE. - Comme c'est un schéma départemental, nous n'avons pas dans le document les informations concernant la région Nord/Essonne.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme la MAIRE. - Sur un sujet comme cela, je vous en remercie. Cela renouvelle l'unanimité avec laquelle la précédente délibération, en 2003, avait été adoptée.

3.10 – Adoption de la convention entre le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la commune dans le cadre de TEPCV

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Comme vous pouvez le constater, on va chercher dans toutes les directions possibles les subventions et les aides.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<p>4 - COMMISSIONS DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</p>

4.1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

Mme la MAIRE. – Cette délibération n'a pas fait l'objet d'un vote tout à l'heure puisque nous avons parmi nous le Président de l'ACSF qui ne doit pas prendre part au vote. Je propose de ne pas nous attarder sur la présentation de cette délibération puisqu'elle est du même type que celles que nous avons déjà adoptées.

Je la mets donc aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE, M. BLAS NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

4.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte

Mme la MAIRE. - Est-ce que les personnes qui ont émis le souhait d'un vote à part souhaitent apporter un commentaire à cette demande ?

Mme PONOTCHEVNY. - Nous pensons à la majorité qu'il s'agit d'un projet trop important financièrement. Nous avons des remontées de Chevillais qui ne cernent pas bien en quoi consiste la Maison du Conte. Ils critiquent assez ce système.

Mme la MAIRE. – Vous aurez donc un vote de réserve sur la question.

Mme PONOTCHEVNY. - Par exemple !

Mme la MAIRE. – Je ne vais pas réaffirmer trop longtemps l'intérêt très important que représente la Maison du Conte pour la commune et notamment les jeunes et les enfants qui bénéficient d'un nombre important de prestations et de travail de fond avec les écoles notamment ni l'ensemble de ce qui est fait à l'échelle du territoire, que ce soit les conteurs en résidence ou les diverses initiatives puisqu'il faut pour cela être convaincu du bien-fondé de l'importance de la culture et de l'histoire du conte dans la vie locale et la vie publique, ce qui est la conviction profonde de la majorité municipale. C'est le droit de l'opposition de ne pas partager cette conviction profonde.

Je souhaite préciser que le financement de ces travaux est extrêmement partagé par l'ensemble des partenaires si ce n'est à parité en tout cas dans une dimension qui s'en approche.

Nous avons été à l'initiative de la création d'un fonds de dotation qui vise à permettre...

M. HERVY. - Sollicité.

Mme la MAIRE. – Oui, à permettre la participation de mécènes privés au financement de la Maison du Conte.

Nous ne savons pas encore dire à ce jour quelle sera la part finale de la participation communale aux travaux mais nous travaillons à la réduire. Par conséquent, la part sera moins importante que celle annoncée au départ, un projet soutenu par l'État, le département, la région et donc la commune et des mécènes.

Je vous propose de mettre aux voix.

M. HERVY. - J'ai envie de faire une proposition devant l'argument présenté : que nous trouvions un moment, pas maintenant parce qu'il y a beaucoup d'activités sur une grande diversité de sujets mais après la rentrée, une fois que tout sera stabilisé dans les écoles, pour nous consacrer à présenter aux élus que cela intéresse le projet artistique et culturel de la Maison du Conte de façon que chacun puisse mesurer à quel point nous disposons d'une structure utile dans la ville pour l'éducation de nos enfants et, en particulier, des plus jeunes.

Si l'on complète la liste que tu avais commencé à faire, il faut savoir par exemple que toutes les crèches de la ville voient la contribution de la Maison du Conte pendant l'année qui se déroule pour faire intervenir les conteurs à divers titres en vue d'aider les enfants à développer leur capacité de mobilisation de leur imaginaire et à faire leurs premiers pas dans la vie culturelle et artistique qui les entoure. Ce travail mené avec le personnel des crèches est unanimement apprécié dans toutes les crèches de la ville.

On peut être ou non d'accord, mais c'est quand même le type de choses qu'il faut savoir dans le détail pour pouvoir ensuite dire aux habitants : vous n'êtes pas au courant, voilà ce qui se passe et comment cela se passe.

Je propose que, pour une bonne information des élus qui le souhaiteraient, on puisse faire après la rentrée ce travail de présentation du projet de rénovation qui est un projet technique, physique et du projet culturel et artistique qui sous-tend le financement et les travaux.

Mme la MAIRE. - C'est une excellente proposition.

M. HERVY. - Ce serait utile pour tout le monde.

Mme PONOTCHEVNY. - Cela nous convient.

Mme la MAIRE. – Nous le ferons.

Je mets aux voix cette délibération.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 VOIX CONTRE (M. MACHELON) ET 2 ABSTENTIONS (MME PONOTCHEVNY ET MME ZEHIA)

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.1 - Dotation de Solidarité Urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2015

Mme RIGAUD. - *Présentation...*

Nous avons fait un focus sur le quartier Sorbiers. Je ne sais pas si de ne parler que des Sorbiers relève d'un choix.

Mme la MAIRE. – Non.

Mme RIGAUD. - C'est Sorbiers-Saussaie.

M. HERVY. - Le périmètre défini par l'État, c'est Sorbiers.

Mme RIGAUD. - Quand on parle de 5 000 habitants, on parle de Sorbiers-Saussaie.

Mme la MAIRE. - Seuls les Sorbiers étaient classés à ce titre.

Mme RIGAUD. - C'est donc beaucoup moins. Les habitants des Sorbiers n'atteignent pas les 5 000. Vous avez tous les chiffres de la population dans le rapport.

La somme est dépensée pour les populations en difficulté mais d'autres choses sont faites par la ville : les subventions à la Maison pour tous, l'épicerie sociale et solidaire qui est à la Saussaie, on est bien d'accord ?

Mme la MAIRE. - Oui.

Mme RIGAUD. - J'y tiens parce que j'habite la Saussaie.

Il y a la ferme du saut du loup. Il existe de nombreuses actions. En matière d'action sociale, on donne des bons alimentaires aux personnes en difficultés, des bons d'électricité, etc.

Je crois que l'on arrive à un budget total de plus de 500 000 € par rapport aux 80 000 €...

Mme la MAIRE. - 565 000 € et nous percevons 80 000 €.

Mme RIGAUD. - Cela nous aide, mais nous déboursions 8 fois plus.

Mme la MAIRE. - C'est une juste remarque.

Mme RIGAUD. - Je vous demanderai d'adopter cette délibération.

Mme LA MAIRE. - On entérine le rapport.

Avez-vous des questions sur ce rapport ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - J'ai le plaisir de vous signifier que nous venons d'épuiser l'ordre du jour officiel.

Il nous reste les questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Je suis au regret de vous faire part du décès d'une personne avec laquelle nous avons tissé des liens d'amitié dans le cadre de notre jumelage avec la Roumanie : Olimpia Beca est décédée aujourd'hui dans un accident de voiture. C'était Présidente de l'association Victoria Roumanie.

Christian, tu la connaissais bien. Je ne la connaissais pas personnellement.

Je souhaitais porter à votre connaissance cette information au titre du jumelage qui nous occupe.

M. HERVY. - Un commentaire rapide pour dire que, parmi les partenaires avec lesquels nous avons travaillé, nous et l'association Chevillaise, à Victoria, Mme Beca était une interlocutrice d'excellente qualité qui avait en particulier deux qualités qui nous permettaient de bien travailler ensemble : la première, un souci extrêmement marqué pour l'éducation des enfants et pour toutes les questions qui touchent à l'éducation et, la deuxième, son très grand engagement local pour le combat féministe.

Quand nous avons adopté la convention européenne sur l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale, nous avons, dans le même temps, à Victoria, une interlocutrice de qualité qui s'était clairement positionnée sur cette question et qui, avec ses amies enseignantes en particulier, ne rechignait pas à pousser dehors les vieilles barbes, les vieux ringards et les vieux magouilleurs qui étaient au Conseil municipal de Chevilly-Larue...

(Rires...)

Excusez-moi, de Victoria pour faire la place aux femmes dans la vie locale. Il faut dire les choses comme elles sont.

Il serait de bon aloi, me semble-t-il que nous ayons une marque forte de sympathie à son égard et à l'égard de son entourage, à Victoria.

Mme PONOTCHEVNY. - De la part du conseil.

M. BLAS. – Même décédée, elle nous fait rire !

Mme la MAIRE. - Autour de cette table, des personnes la connaissent personnellement. Elles partagent la peine de cette nouvelle. Je vous invite à un peu de retenue.

Mme BOIVIN. - J'ai appris la nouvelle cet après-midi par ma filleule. C'est un peu la sidération à Victoria. C'est une personne très connue, respectée à Victoria, très impliquée dans la vie locale. Elle avait été conseillère municipale. Elle était présidente de l'association jumelle de l'ACVR et très active dans les écoles. Elle faisait encore beaucoup de choses et s'était dernièrement présentée à la députation européenne. C'était quelqu'un de très appréciée et très active dans de nombreux domaines.

Je viens de recevoir un e-mail de la secrétaire de l'association. Ils sont tous atterrés là-bas. Elle dit qu'ils sont sans mots.

Mme la MAIRE. - Quel âge avait-elle ?

Mme BOIVIN. - Environ 70 ans.

M. HERVY. – Moins que cela.

Mme la MAIRE. - Je porte également à votre connaissance le fait que nous avons eu notification par la Sécurité Sociale de son désir de fermer définitivement le point d'accueil y compris matériellement parce qu'en réalité il est déjà fermé dans la mesure où cela fait plusieurs mois qu'il n'accueille plus personnes. Les rendez-vous sont systématiquement reportés ailleurs, ils ne se tiennent plus à Chevilly-Larue. Il n'y a plus d'audience et les portes restent fermées pour les Chevillais.

Ils ont prévu d'opérer la concrétisation de ce départ dans le courant de l'été. Une communication sera portée à la connaissance des Chevillais sur cette question pour qu'ils aient conscience qu'au mois de septembre ils auront perdu leur point d'accueil.

Nous pouvons nous féliciter collectivement de la bataille que nous avons menée sur la Sécurité Sociale car nous avons voté chaque fois à l'unanimité les décisions qui concernaient ce point d'accueil.

Nous avons porté, pour des raisons qui nous sont propres et parfois différentes, une même conception de l'importance d'avoir un service public de la santé. Je le range dans les services publics même si c'est un peu différent puisque c'est dans le cadre d'un service paritaire, toutefois, c'est un service public de proximité très important.

Cela traduit le recul généralisé du service public que l'on connaît depuis maintenant plusieurs années, ce qui est bien triste. Ça l'est d'autant plus que cela porte sur un champ d'activité qui touche

les plus fragiles parce que ce sont bel et bien les plus fragiles et ceux qui ont le plus besoin de proximité que ce départ va pénaliser.

Quand on a un contact froid et distancier parce que l'on n'a pas de problème important lourd ni avec Internet ni de santé, c'est moins problématique que lorsqu'on est une personne handicapée très lourdement malade qui a besoin d'un contact humain pour effectuer ses démarches.

Nous continuerons - en tout cas je continuerai - de contester cette décision, de dénoncer le caractère de gestion pure et simple qu'elle revêt, c'est-à-dire le fait de faire complètement abstraction de la vie des gens, le fait qu'il n'y a plus que les chiffres qui comptent et qu'il faut à tout prix réaliser des économies. Il est bien dommage de vivre dans une société qui n'a jamais connu autant de richesses et qui, pourtant, prend de telles décisions.

Il nous faut désormais prendre acte de cette situation. Je crains que nous y soyons contraints.

Cela n'appelle pas forcément de commentaires de votre part. C'était pour porter cette information à votre connaissance puisque nous nous sommes battus ensemble et que nous sommes face à cette décision.

Merci à tous. La séance est levée.

(La séance est levée à 22 h 39.)